Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development and Cooperation SDC

Programmation d'actions de lutte contre la violence basée sur le genre

Manuel à l'usage du personnel de la Direction du développement et de la coopération

Impression

Éditeur	Direction du développement et de la cooperation Section : Paix, Gouvernance et Égalité
Addresse	www.shareweb.ch/site/PGE/Gender/Pages/Priorities.aspx
Version courante	May 2023
Auteurs	Barbara Weyermann, Paro Chaujar
Contact	Deza-pge@eda.admin.ch
Versions linguistiques disponibles	Français, anglais

Contenu

Impression 2

Pourquoi ce manuel ? 4

À qui s'adresse ce manuel ? 4

Comment utiliser ce manuel ? 5

Liste des abréviations 5

Définitions de termes courants 6

L'approche de la DDC en matière de VBG 15

Réalisation 1 : Les personnes survivantes de VBG sont en sécurité, avec une capacité d'action et un niveau de bien être améliorés 22

Réalisation 2 : Les hommes, les femmes, les garçons et les filles agissent pour prévenir la VBG dans les espaces privés et publics et pour promouvoir l'égalité des genres 24

Réalisation 3 : Tous les niveaux de gouvernement adoptent et mettent en œuvre des politiques et des budgets pour la prévention et la réponse en matière de VBG et d'égalité des genres 26

Engagement de la Suisse en réponse à *l'Appel à l'action pour la protection contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence, 2021–2025* *28*

Fiche pratique 1 : La prise en charge multisectorielle de la VBG 30

Fiche pratique 2 : Prévention de la VBG – réflexion critique et action collective 43

Fiche pratique 3 : Intégration d'interventions économiques dans la prévention et la réponse en matière de VBG 55

Fiche pratique 4 : Soutien aux organisations de femmes 64

Fiche pratique 5 : Violence sexuelle à l'égard des hommes, des garçons et des membres de la communauté LGBTIQ+ 72

Pourquoi ce manuel ?

Dans le monde, une femme sur trois a subi des violences sexospécifiques physiques ou sexuelles. Il s'agit du type de violation des droits de l'homme le plus répandu dans les contextes humanitaires, où il touche jusqu'à 70 % des femmes et des filles. Les hommes, les garçons et les personnes LGBTIQ+ sont aussi l'objet de violences sexuelles, surtout (mais pas exclusivement) dans les zones de conflit. Les principales causes de VBG sont les inégalités entre les sexes et l'application de normes de genre.

La prévention et la réparation des VBG sont par conséquent l'une des priorités de la DDC.

- La lutte contre ce fléau est l'une des priorités du Plan d'action national suisse « Femmes, paix et sécurité ».
- La prévention et la réparation de la VBG font partie intégrante de l'objectif d'égalité des sexes de la Stratégie de coopération internationale 2021–2024 de la Suisse.
- La prévention et la réparation de la VBG sont des aspects prioritaires de l'action humanitaire suisse.
- La Suisse s'est engagée à traiter la VBG sur la scène internationale, en répondant notamment à l'Appel à l'action pour la protection contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence: Feuille de route 2021–2025.

À qui s'adresse ce manuel ?

Au personnel de la DDC intervenant dans les domaines suivants :

- La gestion du cycle de projet des programmes de lutte contre la VBG (conception, contrats, suivi et évaluation de projets) et de promotion des droits des femmes ;
- L'influence sur les politiques, la VBG étant un élément important de tout dialogue politique sur les questions de genre avec les gouvernements et les acteurs multilatéraux ;
- L'autonomisation politique des femmes, la VBG nuisant à l'action et au leadership des femmes en politique, or leur voix et leur représentation sont essentielles pour faire progresser l'égalité des genres, y compris la lutte contre la VBG ;
- La gouvernance, car tous les échelons d'un gouvernement doivent intégrer les politiques de protection, les services et les budgets relatifs à la VBG ;
- L'autonomisation économique / les stratégies de subsistance / le développement économique, car la VBG empêche l'autonomisation et la participation des femmes et affecte le bien-être et l'épanouissement des familles. L'autonomisation économique est importante pour satisfaire les besoins immédiats des personnes ayant survécu à la VBG et pour les aider à sortir des situations de violence. Elle réduit la détresse des familles et les risques de VBG qui s'y rattachent.

Comment utiliser ce manuel ?

Ce manuel comprend deux parties :

Partie 1 : informations de fond sur la VBG et sur la théorie du changement de la DDC visant à mettre fin à la VBG au moyen d'un cadre de résultats élémentaire.

Partie 2 : ensemble de fiches pratiques développant les champs thématiques de la théorie du changement et fournissant des listes de questions essentielles à se poser lors de l'examen de propositions et du suivi de projets. Ces fiches comprennent des exemples, des liens et des références pour approfondir le sujet.

Ce manuel est focalisé sur la **t** et sur les **réalisations**. Tous les **documents sont interconnectés**, les fiches pratiques peuvent s'utiliser comme des **guides autonomes** et des hyperliens favorisent la navigation d'un élément à un autre.

Si vous souhaitez en savoir plus sur un sujet donné, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Ce sujet mérite peut-être une fiche pratique spécifique. Le manuel est un travail en cours que de nouvelles fiches pratiques viendront enrichir au fil du temps.

Liste des abréviations

AH	Aide humanitaire
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
EAHS	Exploitation, abus et harcèlement sexuels
IASC	Inter-Agency Standing Committee (Comité permanent interorganisations)
LGBTIQ+	Lesbiennes, gays, bisexuels, trans, intersexes, queer, + = toutes les identités de genre et les orientations sexuelles qui ne peuvent se décrire intégralement par des lettres ou des mots
OING	Organisation internationale non gouvernementale
ONG	Organisation non gouvernementale
PEAHS	Prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels
VBG	Violence basée sur le genre
VPI	Violence entre partenaires intimes
VSBG	Violence sexuelle et basée sur le genre
VSC	Violence sexuelle liée au conflit

Définitions de termes courants

Violence basée sur le genre : Pour la DDC, la violence basée sur le genre est « un terme générique décrivant les actes préjudiciables commis contre le gré de quelqu'un en se fondant sur les différences établies par la société entre les hommes et les femmes (le genre). La violence basée sur le genre désigne tous les actes causant un préjudice ou des souffrances physiques, psychologiques ou sexuelles, la menace de tels actes, la contrainte et d'autres privations de liberté, que ce soit dans la sphère publique ou dans la sphère privée. (...) Le terme de « violence basée sur le genre » est principalement utilisé pour souligner l'inégalité systémique entre les hommes et les femmes, qui existe dans toutes les sociétés du monde et qui constitue la racine et l'une des caractéristiques communes de la plupart des formes de violence commise à l'encontre des femmes et des filles.[1] (…) En outre, le terme de « violence basée sur le genre » est de plus en plus utilisé par certains acteurs pour mettre en lumière les dimensions sexospécifiques de certaines formes de violence à l'égard des hommes et des garçons, en particulier certaines formes de violence sexuelle exercées dans le but explicite de réaffirmer des normes inéquitables de masculinité et de féminité (par exemple, la violence sexuelle commise dans les conflits armés dans le but d'émasculer ou de féminiser l'ennemi). »[2]

LGBTIQ+ : Conformément à la terminologie évolutive employée dans la plupart des directives internationales relatives à la VBG, dans le présent document, le terme LGBTIQ+ désigne les personnes présentant une identité de genre, une expression de genre ou une sexualité non conformes. Dans bon nombre de sociétés, les personnes s'identifiant comme lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes, queer ou autres variances de genre sont l'objet de violences visant explicitement à réaffirmer des normes inéquitables de masculinité et de féminité.

Pourquoi VBG et non VSBG ?

La DDC emploie désormais le terme de VBG. Le terme « violence sexuelle et basée sur le genre » (VSBG), qui figure dans la plupart des documents politiques anciens de la DDC et du DFAE, met l'accent sur l'importance des violences sexuelles, surtout celles commises en période de conflit. Or, qu'elles touchent des femmes ou des hommes, les violences sexuelles perpétrées en période de conflit sont une forme de violence basée sur le genre. Afin de souligner le continuum de la VBG, qui reflète la forte augmentation de toutes les formes de VBG commises en période de crise ou de conflit, il est plus opportun de ne pas singulariser les violences sexuelles.

1 Comité permanent interorganisations (Inter-Agency Standing Committee [IASC]), 2015. Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire. Réduction des risques, promotion de la résilience et aide au relèvement, p.5.
2 Ibid.

Types de VBG : La VBG revêt de multiples formes : physique, sexuelle, émotionnelle ou économique. Il peut s'agir de violence entre partenaires intimes (VPI), ou de violence domestique lorsqu'elle est le fait d'un membre de la famille de la personne survivante. La VBG englobe aussi les violences intergénérationnelles exercées contre les filles ou les belles-filles, les mariages d'enfants, les dots, les mutilations génitales féminines dont l'excision, le trafic d'êtres humains et les crimes dits « d'honneur ». Lorsqu'elle est commise par des employés d'acteurs du développement ou de l'aide humanitaire, on l'appelle « exploitation, abus et harcèlement sexuels » (EAHS). Les violences sexuelles en période de conflit, telles que le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée ou la stérilisation forcée, sont autant de VBG commises envers des femmes, des hommes et des personnes LGBTIQ+. Les cyberviolences sont une autre forme très répandue de VBG, qui comprend le harcèlement sexiste ou sexuel en ligne, les abus sexuels fondés sur l'image, le recours à la technologie pour commettre ou favoriser les agressions et les abus sexuels ou pour localiser les personnes survivantes, ainsi que les discours de haine.

Qui sont les victimes/survivantes de VBG ?

Les femmes et les filles sont sur-représentées parmi les victimes/survivantes de VBG en raison de l'inégalité systématique entre hommes et femmes qui règne dans toutes les sociétés.

Les hommes et les garçons sont eux aussi victimes/survivants de VBG. Ces violences reposent sur une conception socialement construite de ce que signifie être un homme et exercer un pouvoir masculin.

Les personnes LGBTIQ+ (lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes, queer et autres variances de genre) risquent de subir des persécutions, des discriminations et des violences en raison de leur identité de genre ou de leur sexualité réelles ou perçues.

Les femmes et les filles handicapées sont beaucoup plus susceptibles d'être victimes d'abus que les femmes non handicapées en raison de la stigmatisation et de la discrimination.

Les personnes marginalisées, au-delà du genre et de la sexualité, du fait de leur appartenance ethnique ou raciale, de leur caste, de leur classe ou d'un handicap, sont particulièrement vulnérables face à la VBG.

Le DFAE encourage une approche inclusive et intersectionnelle de la réparation de la VBG : tout individu, quels que soient son identité de genre ou son orientation sexuelle, peut être victime de VBG et a droit à une prise en charge appropriée.

Violences sexuelles liées aux conflits : « les violences sexuelles commises dans les périodes de conflits font référence à des incidents ou types de violences sexuelles contre les femmes, les hommes, les filles et les garçons qui surviennent dans le cadre de conflits ou de situations post-conflit et sont directement ou indirectement liées auxdits conflits, ou qui surviennent dans d'autres situations inquiétantes par exemple dans le cadre d'une répression politique […]. Les violences sexuelles en période de conflit prennent des formes multiples, notamment le viol, la grossesse forcée, la stérilisation

forcée, l'avortement forcé, la prostitution forcée, l'exploitation sexuelle, la traite des êtres humains, l'esclavage sexuel, la circoncision forcée, la castration, l'obligation de se dénuder et autres formes de violence sexuelle d'une gravité comparable. Selon les circonstances, elles constituent un crime de guerre, un crime contre l'humanité, un génocide, de la torture ou d'autres violations flagrantes des droits de l'homme. […] Le droit à un recours effectif est consacré dans le droit international relatif aux droits de l'homme et le droit humanitaire, tels qu'établis dans les divers instruments régionaux et internationaux. »[3]

Les personnes ayant survécu à des violences sexuelles liées au conflit ont autant besoin d'être prises en charge que celles qui ont survécu à des violences sexuelles commises par un individu sans lien avec les parties au conflit. Il ne faut créer aucune hiérarchie entre les différentes victimes mais, au contraire, défendre le droit de chacune à un recours, quelle que soit la forme de VBG subie.

Normes sociales patriarcales : Les normes sociales patriarcales sont des règles et des conventions de comportement dictées par une hiérarchie des genres où les hommes, les hommes hétérosexuels cisgenres en particulier, qui occupent le sommet de cette hiérarchie, et jouissent de droits et de privilèges, tandis que les femmes, les filles et les personnes présentant des identités sexuelles ou de genre diverses sont confinées au bas de l'échelle. Ces normes ont généré des constructions sociales dominantes et hégémoniques de la masculinité, qui perpétuent les violences envers les femmes et les filles. Partout dans le monde, la VBG est principalement exercée par des hommes à l'encontre de femmes, de filles et de personnes LGBTIQ+, mais aussi à l'encontre d'autres hommes et de garçons.

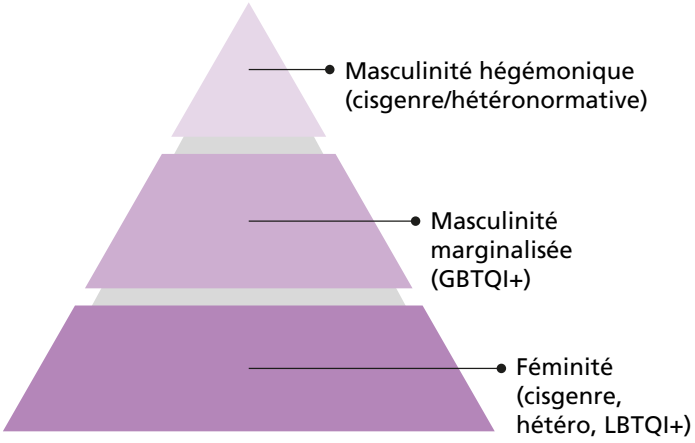

Continuum : La VBG étant l'expression de normes de genre inéquitables, elle est très répandue dans tous les contextes et s'aggrave généralement pendant les conflits et autres crises humanitaires. En période de conflit, elle prend souvent la forme de violences sexuelles utilisées comme armes de guerre pour détruire les personnes survivantes, leur famille et leur communauté. L'érosion des structures protectrices favorise encore l'ampleur de ce phénomène. Les destructions et les traumatismes causés par tous les types de crise et par les déplacements involontaires fracturent les familles et les communautés, entraînant l'augmentation des violences entre partenaires intimes et la multiplication des violences domestiques et des autres formes de VBG telles que la prostitution forcée, le trafic d'êtres humains, les mariages d'enfants et les mariages forcés.

3 UN (2014). Note d'orientation du secrétaire générale. Réparations pour les victimes de la violence sexuelle commises en période de conflit, p 3–4.

Interconnexion : La DDC considère les interventions visant à prévenir et à répondre à la VBG comme absolument essentielles dans les contextes humanitaires et de développement. Dans les contextes humanitaires, il faut tenir compte du fait que la VBG était répandue avant la crise et qu'elle le restera dans les décennies qui suivront. Il faut donc structurer d'emblée les interventions selon une perspective à long terme, en investissant dans le renforcement des capacités professionnelles locales et des voix des organisations dirigées par des femmes. Pendant la transition, souvent longue, entre la crise aiguë et le contexte de développement, la DDC encourage l'intégration la plus précoce possible de services de la prise en charge dans les cadres gouvernementaux, les politiques et les budgets locaux et nationaux. Cette interconnexion fonctionne aussi dans l'autre sens : les programmes anti-VBG mis en place dans un contexte de développement doivent se préparer à affronter une recrudescence de la VBG après une crise (une catastrophe naturelle, p. ex.).

Énoncé du problème : causes et conséquences de la VBG

Importance du problème : la VBG, qui est endémique dans tous les pays et dans toutes les cultures, affecte en grande majorité les femmes et les filles. La violence entre partenaires intimes est de loin la forme la plus répandue des violences exercées contre les femmes. Dans le monde, une femme sur trois a subi des violences physiques ou sexospécifiques à un moment de sa vie. Les femmes et les filles handicapées sont jusqu'à dix fois plus exposées aux violences sexuelles. Une fille sur quatre est mariée avant l'âge de 18 ans. La VBG est le type de violation des droits de l'homme le plus répandu dans les contextes humanitaires, où elle touche jusqu'à 70 % des femmes et des filles. La VBG facilitée par la technologie affecte de 65% à 90% des femmes, des adolescents et des personnes LGBTIQ+ des utilisatrices d'Internet. Ces dernières subissent des violences du fait de leur identité sexuelle ou de genre non conforme. Les hommes et les garçons sont eux aussi l'objet de violences sexuelles, qui trouvent leurs racines dans les normes de genre et visent à « faire rentrer dans le rang » ou à punir ceux qui ne se comportent pas selon les normes hétéronormatives, ou à humilier ceux qui appartiennent à un groupe ennemi.

Absence de prise en charge : les services de prise en charge des personnes survivantes et les services de protection de l'enfance sont généralement sous-financés partout dans le monde, même dans les pays riches. Mais ils le sont encore plus dans les pays ayant un passé colonial et dans ceux qui sont déchirés par des conflits civils ou politiques persistants, y compris armés.

Faible qualité de la prise en charge : les services de prise en charge ont souvent eux-mêmes une conception nuisible des notions de genre et de VBG, rejetant la faute sur les personnes survivantes et fournissant des soins de piètre qualité, ce qui ne fait que compliquer la vie des personnes survivantes qui cherchent de l'aide (auprès de la police, des tribunaux, de centres médicaux ou d'assistants sociaux). Bien souvent, ces prestataires n'ont pas les qualifications nécessaires pour offrir une prise en charge focalisée sur les personnes survivantes et une approche sexospécifique.

Les organisations de femmes insuffisamment associées à la lutte internationale contre la VBG : les changements d'attitude des individus et des communautés et l'évolution des politiques et des actions gouvernementales en faveur de la promotion de l'égalité hommes-femmes et de l'élimination de la VBG sont, dans une large mesure, l'œuvre d'organisations et de réseaux locaux ou nationaux de femmes. Partout dans le monde, des mouvements de défense des droits des femmes travaillent à attirer l'attention du public sur l'égalité des genres et sur la nécessité de mettre fin aux discriminations et aux violences envers les femmes. Les associations de femmes formelles et informelles sont aussi en première ligne pour porter assistance aux personnes ayant survécu à la VBG. Mais le financement de ces organisations est négligé, surtout dans les contextes de crise humanitaire, et on ne leur accorde aucune priorité.

Causes de la VBG – la perspective globale

La VBG est une caractéristique des inégalités entre les sexes et découle des normes sociales patriarcales qui sont répandues partout dans le monde. Ces normes sont profondément intériorisées et se manifestent dans les relations interpersonnelles.

Tout au long de l'histoire, les privilèges et les droits des hommes ont consolidés par les systèmes et les structures politiques et socio-économiques (politiques, institutions et droit). La VBG vise à maintenir et renforcer la subordination des femmes, des filles et des personnes LGBTIQ+ dans leur foyer, dans leur communauté et dans l'espace public.

La VBG, les pratiques préjudiciables et les inégalités entre les sexes sont codifiées dans les systèmes et les institutions politiques et socio-économiques. Les politiques et les lois qui promeuvent ou qui maintiennent les inégalités entre les sexes favorisent structurellement la VBG. À titre d'exemple, les lois discriminatoires sur le mariage, sur la propriété privée, sur les successions et sur les violences envers les femmes vont de pair avec une augmentation de la fréquence de la VBG et un accès plus difficile aux services de prise en charge. Dans la plupart des pays à faible revenu, des décennies de colonisation et, dans certains cas, des crises humanitaires ont retardé les développements politiques et socio-économiques globaux qui caractérisent les sociétés garantissant une plus grande égalité des sexes. La fréquence de la VBG est liée à des lacunes en matière d'éducation, de santé et de participation publique des femmes et les filles, lacunes qui sont la conséquence de politiques discriminatoires. Mettre fin à cette violence ne suppose donc pas simplement de modifier des comportements individuels inappropriés, mais aussi de repenser les structures (patriarcales) qui la favorisent.
Les interventions visant à lutter contre la VBG doivent être mises en lien avec des initiatives ayant pour objectif de promouvoir l'égalité des genres et le développement économique, l'autonomisation politique et la santé des femmes.

La VBG est aggravée par de multiples facteurs : la pauvreté, l'exposition à des violences et à des abus pendant l'enfance, la vie dans un contexte de conflit armé, les déplacements, ou les catastrophes naturelles. Des études montrent que les traumatismes vécus pendant l'enfance, l'expérience de la guerre et les frustrations générées par une situation politique ou socio-économique peuvent aggraver la VBG.

Conséquences de la VBG – la perspective globale

La VBG provoque des traumatismes physiques, psychologiques, sociaux (relations de la personne survivante avec sa famille et avec sa communauté), économiques (accès au revenu) et politiques (accès à la prise de décision et au leadership). La VBG sous toutes ses formes affecte non seulement les personnes survivantes mais aussi leur famille et leur communauté. Elle est aussi brutale en ligne que dans le monde réel. Voici quelques exemples des conséquences possibles de la violence exercée par un partenaire intime, de la violence domestique et de la violence sexuelle en contexte de conflit.

Conséquences pour les personnes survivantes

- L'expérience de la violence, qu'elle soit physique, émotionnelle, sexuelle ou économique, est une expérience d'impuissance absolue, la victime étant à la merci de son agresseur. Les personnes survivantes ont besoin de reprendre le contrôle de leur vie.
- Les blessures physiques causées par des violences sexuelles (et, pour certaines femmes, les grossesses non désirées) peuvent modifier la relation de la personne survivante à son propre corps en entraînant notamment un sentiment de rejet, le corps étant parfois perçu comme souillé et dévalorisé. Les personnes survivantes ont besoin d'un soutien pour reprendre le contrôle de leur corps.
- Outre leurs blessures physiques, les personnes survivantes ressentent généralement une peur extrême et sont rongées par le stress, la honte, voire la culpabilité. Elles

souffrent souvent de maladies psychosomatiques (qui se manifestent par des maux de ventre, des maux de tête, etc.) et de dépression (désespoir, désintérêt pour leur entourage, perte d'appétit, perte de l'estime de soi, tendances suicidaires).

- Les personnes survivantes de toutes les formes de VBG risquent de perdre le contact avec leur réseau social habituel (famille et amis) lorsque leur mobilité est restreinte (en cas de violence entre partenaires intimes ou de mariage d'enfant, p. ex.) ou lorsqu'elles sont stigmatisées par leur famille et par leur communauté au sens large (dans les cas de VBG en dehors du couple ou de violences sexuelles en période de conflit, p. ex.).
- À la suite de violences, et particulièrement de VBG en dehors du couple, les personnes survivantes sont souvent stigmatisées et rejetées par leur famille et leur communauté et se retrouvent isolées. Ce rejet est aussi traumatisant que douloureux.
- La VBG affecte la capacité des personnes survivantes à gagner leur vie en leur faisant, dans bien des cas, perdre leurs moyens de subsistance.
- Les personnes ayant survécu à la VBG qui ont été actives dans les sphères publique et politique peuvent se sentir intimidées et, de ce fait, restreindre leurs activités, voire y mettre fin. Inversement, la violence basée sur le genre dans les sphères publiques et politiques (par exemple, à l'encontre des femmes et des représentants élus) contribue à marginaliser encore davantage les femmes du leadership politique.
- Lorsqu'une personne survivante décide de rester ou de retourner dans une situation de maltraitance, il ne s'agit pas d'un échec personnel. Pour quitter cette situation, elle aurait besoin d'avoir la force et l'estime de soi qui, précisément, ont été en grande partie détruites par la terreur et les abus. Son apparente tolérance pour la violence et l'exploitation n'est que l'expression de son profond désespoir. Les assistantes sociales spécialisés dans la VBG doivent s'abstenir de juger, par des messages directs ou indirects, les personnes ayant survécu à des violences entre partenaires intimes, par exemple, qui restent dans une relation malsaine ou qui y retournent. Ils doivent au contraire faire preuve à leur égard de patience et de soutien.

Conséquences pour les familles

- La violence entre partenaires intimes peut affecter les relations de la personne survivante avec d'autres membres de sa famille, y compris sa famille de naissance et ses enfants. Les traumatismes affectent la capacité de la personne survivante à communiquer et à nouer des liens, et l'attitude des membres de sa famille vis-à-vis de la violence influe sur son rétablissement.
- Les violences hors du couple ont souvent un impact psychosocial sur l'ensemble de la famille, qui va soit soutenir la personne survivante, soit lui manifester de l'hostilité et la rejeter. Pour les hommes, censés avoir un rôle protecteur, il en résulte des pressions sociales et personnelles. Ils craignent d'être jugés pour ne pas avoir su protéger leur épouse ou d'autres femmes de la famille ; il arrive que la honte les pousse à essayer de prouver leur virilité en rejetant la survivante, voire en la punissant, afin de se conformer aux attentes de la famille et des voisins. Les familles soutiennent souvent ce rejet de la victime afin de préserver leur statut social.
- Les enfants de tous âges souffrent des violences infligées à leur mère. Si l'auteur de ces violences est une personne extérieure à la famille, les enfants pâtissent du

traumatisme et de la honte de la mère. S'il s'agit du conjoint de la mère, il n'est pas rare qu'il s'en prenne aussi aux enfants. De plus, les femmes qui ont été l'objet de violences deviennent souvent violentes envers leurs enfants. Être victimes ou témoins de violences peut provoquer chez les enfants des signes d'anxiété, de dépression, de repli sur soi ou de violence et affecter leur santé physique et leur état nutritionnel car voir leur mère souffrir les empêche de se nourrir correctement et les rend littéralement malades.

- Les enfants nés d'un viol ou de violences sexuelles commises en période de conflit sont souvent rejetés par leur famille et par leur communauté, qui leur font subir des violences à leur tour.

Conséquences pour les communautés

- Lorsque les VBG s'exercent à l'échelle d'une communauté, par exemple lorsqu'un grand nombre, sinon la totalité, des femmes et / ou des filles, voire des hommes et / ou des garçons, sont l'objet de viols et de violences sexuelles dans le cadre d'un conflit ou d'une guerre ou de l'oppression de certains groupes de personnes en raison de leur caste, de leur appartenance ethnique ou raciale ou de leur religion, il arrive que des communautés entières soient traumatisées, y compris celles qui ne sont pas directement touchées.

- Le viol et l'exercice de violences sexuelles à l'encontre de groupes spécifiques au sein d'une communauté peuvent fracturer celle-ci très profondément, entre ceux qui soutiennent les personnes survivantes et ceux qui les rejettent. Lorsque d'autres groupes de la même communauté sont impliqués dans les violences, la vie de la communauté en pâtit d'autant plus.

Les formes, les causes et les effets de la violence basée sur le genre sont spécifiques au contexte

- Certains types de VBG sont communs à tous les contextes (par exemple la violence entre partenaires intimes, le viol, les abus sexuels sur les enfants), tandis que d'autres formes peuvent être spécifiques à certains contextes (les mutilations génitales féminines, les mariages précoces, la violence domestique exercée par la belle-famille). Il est important de consulter différents membres de la communauté pour identifier les formes de VBG et leur ampleur.

- La VBG peut être comprise et vécue différemment par les femmes et les hommes et selon les contextes. Il est important de comprendre les perceptions et les explications des causes et des effets de la VBG, quel que soit le genre.

- Dans différents contextes, différentes sources de soutien peuvent être disponibles ou utilisées par les personnes survivantes – organismes religieux ; groupes communautaires existants, personnes influentes dans les communautés (par exemple les enseignants, les travailleurs de la santé, les défenseuses des droits de l'homme, les dirigeants informels ou formels). Il est important d'identifier les personnes qui soutiennent et défendent les personnes survivantes au sein de leur communauté, et de comprendre ce qui les motive à les soutenir et quelle est leur influence sur l'opinion publique.

Références

OMS (2021) : Violence à l'égard des femmes, estimations pour 2018 : Estimations mondiales, régionales et nationales de la prévalence de la violence à l'égard des femmes exercée par un partenaire intime et estimations de la prévalence mondiale et régionale de la violence sexuelle exercée par d'autres que le partenaire Résumé d'orientation.

FNUAP (2021): Technology-facilitated Gender-based Violence: Making All Spaces Safe (en).

UNICEF (2018): UNICEF (2022). 130 millions de filles et de femmes africaines aujourd'hui mariées dès l'enfance.

L'approche de la DDC en matière de VBG

La DDC estime que les interventions de prise en charge de la VBG doivent suivre une approche dite écosystémique ou socio-écologique, ce qui signifie que les projets qu'elle finance doivent combattre la VBG non seulement au niveau des individus, des relations interpersonnelles et des communautés, mais aussi au niveau institutionnel (loi, politique, marché, foi) et au niveau organisationnel (agences gouvernementales, prestataires de services, ONG, etc.) Tous les projets financés par la DDC doivent traiter les aspects suivants :

- Conséquences de la VBG à l'échelon des personnes survivantes, de leur famille et de leur communauté – réalisation 1 ;
- Causes profondes et facteurs aggravants de la VBG à l'échelon des individus, des familles et des communautés – réalisation 2 ;
- Politiques, lois et systèmes devant permettre des changements structurels pérennes – réalisation 3.

Écosystème de la prévention et de la réparation de la VBG

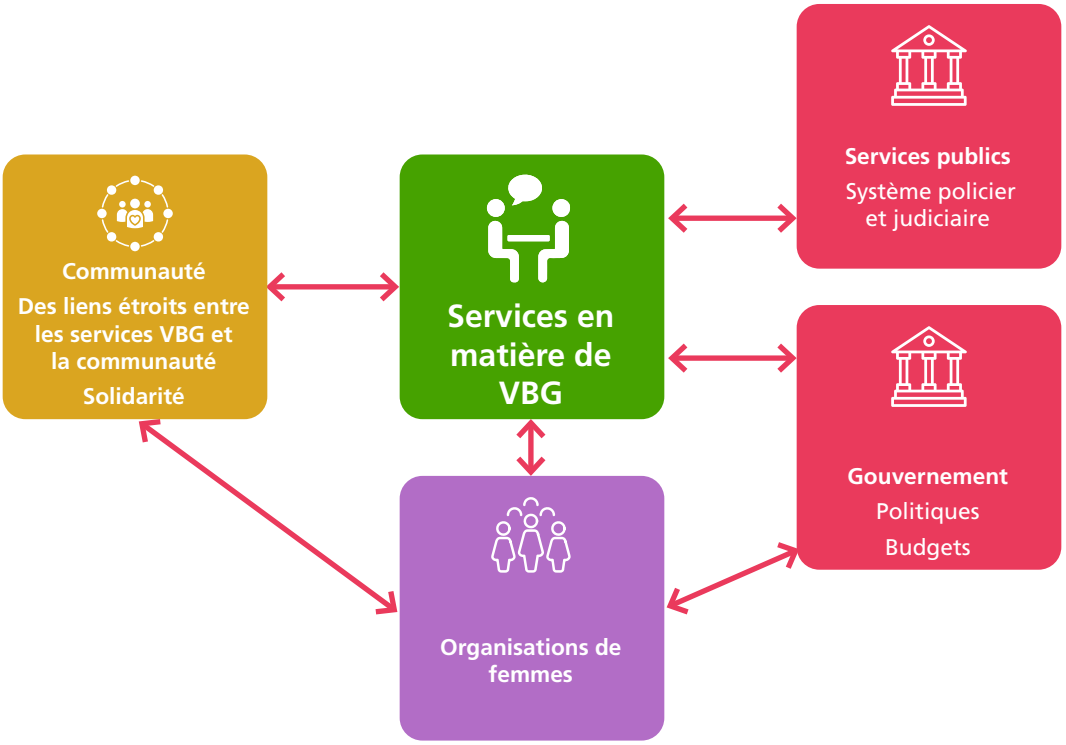

Source : DDC

La DDC encourage une approche de l'autonomisation pour travailler avec les personnes ayant survécu à la VBG

Une approche qui mise sur l'autonomisation des survivantes et survivants de VBG est indispensable si l'on veut créer des conditions qui contribuent à un changement dans leur vie; c'est aussi un élément qui va soutenir leur guérison, à leur propre rythme. Reconnaître aux survivantes et survivants leur propre force intérieure améliore leur capacité d'action et leur estime de soi. Cette approche peut accroitre leur capacité à faire des choix stratégiques et à exercer une influence dans les relations avec les membres de leur famille et de leur communauté.

Les services de prise en charge en matière de VBG doivent entendre et reconnaître la souffrance des survivantes et survivants et les aider à comprendre leur situation, par exemple en leur communiquant des informations pertinentes et, si cela est adéquat, en offrant un échange dans le cadre d'un groupe. Les conditions doivent être offertes pour que les survivantes et survivants puissent progressivement regagner confiance en leur corps et développer leur capacité de transformer positivement leurs relations, y compris leur rôle de parent.

Un élément essentiel de cette approche qui vise à l'autonomisation est la mobilisation des collectifs (avoir de la force ensemble)- non seulement ils apportent un soutien (via les pairs) aux femmes/filles/personnes LGBTIQ+ et aux survivants masculins, mais ils sont aussi indispensables pour faire aboutir des changements à un échelon structurel ou social.

DDC favorise une approche psychosociale de la prévention et de la réponse à la VBG

Le traumatisme est un processus. Ce qu'une personne a vécu avant l'agression et la manière dont elle est prise en charge et traitée après l'agression sont très importants pour le processus de guérison. Par conséquent, le rétablissement des personnes survivantes est étroitement lié à la réaction de la famille et de la communauté face à la violence. Cette réaction est à son tour influencée par les normes sociales et de genre en vigueur, ainsi que par la détresse psychosociale et le traumatisme des individus et, dans certains contextes, de communautés entières.

Une conception psychosociale du changement

« Psycho » se rapporte à la psyché, ou encore à l'âme. Il en va de notre vie intérieure, de nos sentiments, réflexions et désirs, de nos croyances et valeurs, de la perception que nous avons de nous-mêmes et de nos relations avec autrui. Quant au mot « social », il se rapporte aux relations qu'un individu entretient avec autrui et à l'environnement dans lequel il évolue. Il inclut l'ensemble du contexte socioculturel, formé notamment par le tissu complexe des relations humaines, les multiples facettes de la vie culturelle, le secteur public au sens large et l'État. Le monde intérieur (psycho) et le monde extérieur (social) s'influencent réciproquement. L'approche psychosociale de la prévention de la VBG admet que les expériences traumatiques individuelles ou collectives créent de la souffrance et une perte d'autonomie et affectent sérieusement les relations entre personnes. En reconnaissant leur souffrance et en expliquant comment elle affecte toutes les relations, y compris les relations de genre, on peut encourager les individus et leur donner la force de changer.

Source : Genre, transformation des conflits et approche psychosociale

Le déplacement, la pauvreté, la discrimination et l'oppression de communautés en raison de leur appartenance ethnique ou religieuse, de leur caste ou de leur identité nationale se manifestent par des voies à la fois analogues et différentes pour les hommes, les femmes, les garçons et les filles. L'une de ces manifestations pourrait être l'aggravation des violences exercées sur les femmes par des hommes. Les catastrophes naturelles, les déplacements, les conflits et les occupations de territoire traumatisent eux aussi des communautés entières. Par conséquent, dans le cadre de la prévention de la VBG, il est important de reconnaître et de prendre en compte les processus traumatiques et la perte d'autonomie qu'ils entraînent au niveau de l'individu, du groupe et de la communauté. En plus de traiter les normes de genre et les inégalités entre les sexes comme étant des causes profondes de la VBG, les projets financés par la DDC doivent aider les familles et les communautés à comprendre par quels mécanismes les expériences et les histoires traumatiques ont fait perdre leur autonomie à des individus et à des communautés entières. Reconnaître les souffrances et aider à comprendre leur influence sur les relations sociales, y compris les relations de genre, peut être un facteur de guérison et d'autonomisation. C'est une étape clé vers la transformation des comportements oppressifs et violents envers les femmes et les filles.

Les interventions de ce type nécessitent du temps et un engagement sans faille, comme l'a montré le programme psychosocial régional de la DDC dans la région des Grands Lacs. La DDC encourage une vision à long terme dans la conception de projets.

La DDC est favorable à une approche transformative sensible au genre applicable à la prévention et à la réponse en matière de VBG

La DDC considère que la prévention des VBG et le dispositif de réponse doivent opérer une mutation des relations entre les sexes en transformant les normes sociales, ainsi que les politiques et les structures sociales sous-jacentes. Une telle transformation suppose

un examen critique des inégalités et des dynamiques, des normes et des rôles de genre par les populations concernées, par les prestataires de services et par les gouvernements. Pour en savoir plus, voir la fiche pratique 2 : *Prévention de la VBG – réflexion critique et action collective*.

Acteurs locaux

« Il est impératif que les acteurs humanitaires locaux ou nationaux dirigent l'action humanitaire, y participent et bénéficient du financement nécessaire puisque ce sont eux qui connaissent le mieux la situation sur le terrain et qu'ils peuvent accéder plus facilement aux populations dans le besoin que les organisations humanitaires internationales. »

Source : Document final du caucus du « Grand Bargain » sur le rôle des intermédiaires dans le soutien à l'action humanitaire dirigée localement ('The Role of Intermediaries in Supporting Locally-led Humanitarian Action' [en]) validé par la DDC en août 2022.

La DDC encourage les interventions de prévention et de prise en charge de la VBG menées par des acteurs nationaux ou infranationaux

La DDC considère qu'il est indispensable que les acteurs locaux, étatiques et non étatiques, s'investissent de façon sérieuse et équitable dans les programmes de développement, d'aide humanitaire et de maintien de la paix. Les projets de lutte contre la VBG financés par la DDC doivent contribuer à l'autonomisation des systèmes locaux en soutenant le développement et la mise en œuvre de politiques, de législations et de budgets favorisant l'égalité des sexes ainsi que la prévention de la VBG et les stratégies de réponse dans ce domaine. Les projets financés par DDC doivent encourager les organisations de défense des droits des femmes dirigées par des femmes à travailler sur la prévention de la VBG et la réponse dans ce domaine. Elle doivent également plaider leur cause auprès des gouvernements, des autorités et des communautés. Il faut favoriser le leadership de ces organisations pour ce qui est de fixer les priorités internationales de la lutte contre la VBG sur les plans de l'aide humanitaire et du développement.

La DDC encourage l'établissement de liens étroits entre les projets en matière de VBG et les interventions en faveur de l'égalité des genres

Étant donné que la VBG va de pair avec les inégalités entre les sexes sur le terrain socio-économique et politique, la DDC facilite l'établissement de liens étroits entre les interventions en matière de VBG et les initiatives existantes (dont elle assure le financement) qui visent à améliorer l'égalité des genres. Elle souhaite voir s'instaurer une interaction fructueuse entre les projets qu'elle finance en matière VBG, les initiatives visant l'amélioration des politiques et du cadre général relatifs à l'égalité des genres et les projets d'autonomisation des femmes dans les espaces public et politique.

La DDC encourage l'intégration de la prévention de la VBG dans les programmes de santé et de développement économique

Il est important de dépasser les cloisonnements entre les projets. La VBG peut être

facilement prise en compte en tant qu'élément supplémentaire, par exemple dans les programmes de santé (santé et droits sexuels et reproductifs, santé de la mère et de l'enfant, nutrition) et dans les programmes de génération de revenus ou de développement professionnel et des compétences (voir fiche pratique 3).

La DDC encourage les mesures d'atténuation des risques de VBG dans tous les secteurs

Étant donné que la VBG peut se produire à tout moment dans n'importe quel contexte, y compris au sein des communautés faisant l'objet de projets de la DDC dans d'autres domaines tels que les moyens de subsistance, l'eau, l'assainissement et la santé, etc., les mesures d'atténuation des risques de VBG doivent être prioritaires dans tous les projets. Les Directives du Comité permanent interorganisations sur la violence basée sur le genre fournissent des conseils thématiques pour réduire ces risques dans tous les secteurs. À propos de l'atténuation des risques de VBG dans le cadre des transferts monétaires, voir la boîte à outils du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) cofinancée par la DDC.

La DDC favorise une collaboration étroite entre les projets en matière de VBG et les mesures de prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels (PEAHS)

La VBG étant présente dans tous les contextes, il faut supposer que l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels (EAHS) commis par des acteurs de l'aide humanitaire et du développement sont tout aussi répandus, puisqu'ils découlent eux aussi de normes de genre inéquitables et d'asymétries de pouvoir. Il faut impérativement aborder la PEAHS avec les organisations partenaires. Les projets financés par la DDC en matière de VBG doivent contribuer au soutien des victimes de EAHS. Ils doivent aussi savoir comment réagir si une personne leur confie avoir subi ce type de violences.

La théorie du changement de la DDC concernant l'élimination de la VBG

Ce cadre de résultats (voir la page suivante) peut servir de référence pour les projets et les programmes en matière de VBG soutenus par la DDC. Il est cependant important de créer une théorie du changement spécifique au contexte. L'élimination de la VBG supposant l'amélioration des conditions socio-économiques et politiques pour les femmes et les filles, il faut rattacher les interventions en matière de VBG à d'autres initiatives sur le terrain, en particulier celles qui concernent le développement économique, l'autonomisation politique et la santé des femmes.

Le suivi

Les indicateurs sont spécifiques au contexte. Comment les prestataires de services locaux et les personnes survivantes définissent-ils la sécurité et le bien-être ? Quelles sont les normes à modifier et comment les membres de la communauté identifient-ils le changement ?

Un indicateur souvent utilisé pour évaluer la qualité des services est *l'appréciation ou l'absence d'appréciation du service par les personnes survivantes*. N'utilisez pas la perception des survivants et survivantes comme seul indicateur de la qualité des services. Elles ne savent généralement pas à quoi devrait ressembler un service de qualité.

Recherche et apprentissage

- Veiller à ce qu'il y ait régulièrement des réflexions critiques sur ce qui fonctionne/ce qui ne fonctionne pas et sur les raisons de cette situation. Encourager les organisations partenaires à signaler les échecs et les aider à les analyser en profondeur.
- Collaborer avec les instituts de recherche/universités locales pour une analyse régulière des indicateurs et de l'effet des activités spécifiques. Veiller à ce que la stratégie d'intervention soit adaptée aux résultats.
- Inclure la recherche sur l'efficacité de l'intervention dans votre budget.

	Toutes les formes de VBG sont éliminées (objectif de développement durable [ODD] 5)					**Finalité**
	Les personnes survivantes de VBG sont en sécurité, avec une capacité d'action et un niveau de bien-être améliorés	**Les hommes, les femmes, les garçons et les filles agissent pour prévenir la VBG dans les espaces privés et publics et pour promouvoir l'égalité des genres**		**Les gouvernements à différents niveaux adoptent et mettent en œuvre des politiques et des budgets pour la prévention et la réponse en matière de VBG et d'égalité des genres**		**Réalisations**
	Les personnes survivantes ont accès à des services multisectoriels de qualité axés sur leurs besoins.	Les femmes et les filles acquièrent les connaissances, les compétences et la confiance nécessaires pour faire valoir leurs droits et participer à la prise de décisions.	Les femmes, les filles, les hommes et les garçons, ont mené une réflexion critique sur les relations de genre et sur les causes et les conséquences de la VBG.	Organisations de femmes, de filles et de personnes survivantes sont mieux à même de sensibiliser à la nécessité de mettre en place un dispositif de prévention et de réponse en matière de VBG et pour promouvoir l'égalité des genres.	Détermination des gouvernements et leur capacité à développer des politiques et à allouer des fonds à la prévention et à la réponse en matière de VBG ainsi qu'à l'égalité des genres sont renforcées.	**Produits**
Initiatives de développement économique ↓ Offre de formations et de développement professionnel en vue de favoriser l'emploi des femmes et la création des entreprises pérennes. Fourniture des ressources nécessaires pour établir des entreprises et des micro-entreprises. Adoption d'une approche familiale associant les hommes et d'autres membres de la famille dans le développement de compétences. Intégration d'une réflexion critique sur les relations hommes-femmes et sur la VBG avec les participantes et leur membres de la famille.	Gestion de cas et soutien psychosocial de qualité axés sur les personnes survivantes, foyers d'accueil, services juridiques et médicaux, aide en espèces si nécessaire Renforcement des capacités des acteurs locaux pour fournir des services multisectoriels axés sur les personnes survivantes Renforcement des lignes directrices, des protocoles, des mécanismes d'orientation ou de coordination, de la documentation Assurer suivi et soutien étroits des personnes survivantes là où elles vivent, par des travailleuses de proximité et/ou des personnes de confiance dans la communauté Orientation des personnes survivantes de la VBG et des familles à risque vers des interventions d'autonomisation économique Encouragement de l'action collective des personnes survivantes Encouragement la solidarité avec les personnes survivantes au sein des communautés (« Guérir ensemble »)	Création d'espaces sûrs pour les femmes et les filles, information, organisations d'activités permettant de retrouver la confiance et l'estime de soi, compétences de vie ou de leadership Encouragement de la réflexion critique sur les inégalités, les dynamiques, les normes et les rôles de genre, et sur les politiques et les structures sociales sous-jacentes par différents moyens : • discussions et réflexions de groupe avec des hommes, des garçons, des femmes et des filles ; • dialogue familial, y compris avec des membres éloignés ; transformation des relations de genre • dialogue au sein de groupes ou d'organisations existant dans la communauté • réflexions critiques avec des groupes communautaires selon l'approche « Guérir ensemble » • dialogue avec des personnes influentes de la communauté (élus, chefs traditionnels et religieux) ; Établissement de liens significatifs avec des initiatives de développement économique et des discussions sur l'autonomisation politique des femmes, sur la VBG au travail (EAHS) ainsi que dans les organisations politiques et dans les médias.		Soutien d'organisations de femmes par différents moyens : • financement de base, compétences techniques de plaidoyer auprès des gouvernements et des acteurs internationaux ; • contrats leur permettant de recevoir des fonds directement ou indirectement (activités de prévention et prise en charge) ; • plaidoyer pour augmenter leur influence dans la prise de décisions et l'allocation de fonds internationaux (développement et aide humanitaire); • développement d'un pool professionnel de formateurs et de mentors Soutien des gouvernements par différents moyens : • assistance technique au gouvernement pour institutionnaliser la réponse à la VBG et l'égalité des genres (sur les plans politique et juridique) • soutien des revendications de la société civile en vue d'améliorer les politiques, la législation et les dotations budgétaires ; • dialogue avec des décideurs et responsables politiques pour une réflexion critique sur les normes sociales ou sexuelles ; • influer les politiques nationales et mondiales afin d'augmenter le financement et l'efficacité de la prévention et de la prise en charge en contexte de développement et d'aide humanitaire.		**Activités**

Réalisation 1 : Les personnes survivantes de VBG sont en sécurité, avec une capacité d'action et un niveau de bien-être améliorés

La théorie du changement de la DDC

Si des prestataires de services en matière de VBG compétents, coordonnés entre eux, fournissent dans les meilleurs délais des services centrés sur les personnes survivantes, qui prévoient la gestion de cas et la prise en charge psychosociale, ainsi que la mise à disposition d'une assistance médicale, juridique et financière et de foyers d'accueil adéquats pour les victimes, ET

Si, au sein des communautés, des espaces qui misent sur l'autonomisation et la solidarité sont renforcés ou s'ils n'existent pas, sont créés et agissent en relais solides entre les services de prise en charge et les communautés ET

Si les personnes survivantes acquièrent les connaissances, les compétences et la confiance nécessaires pour faire valoir leurs droits et pour participer à la prise de décisions dans leur foyer et dans leur communauté,

Alors, la sécurité, la capacité d'agir et le bien-être des survivantes et survivants seront améliorés.

Résultats visés

Toute personne survivante, quel que soit son âge, qui entre en contact avec des services de réponse à la VBG soutenus par la DDC retrouve (en fonction de son âge) :

- **La sécurité** : la personne n'est plus, au minimum, confrontée à des actes de violence répétés et retrouve un sentiment de sécurité sur le plan à la fois physique, psychologique et émotionnel, pour elle-même, ses enfants, d'autres membres de la famille et les personnes qui leur portent assistance ;
- **Une plus grande capacité d'action** : la personne reprend le contrôle de son corps et de sa vie, est capable de faire des choix et de prendre des décisions stratégiques ; elle sent qu'on l'écoute et que les prestataires de services respectent ses souhaits ; elle est de plus en plus associée à la prise de décisions dans son foyer;
- **Le bien-être** : peut être défini en termes de bien-être matériel (argent, nourriture, logement, etc.), de bien-être relationnel (amour, confiance, respect, dignité, etc.) et de bien-être subjectif (mesure dans laquelle une personne croit ou a le sentiment que sa vie se déroule bien). La dimension subjective est capitale car elle permet à la personne de déterminer la façon dont elle définit et mesure son bien-être.

Pour obtenir ces trois résultats, les projets financés par la DDC en matière de VBG doivent garantir deux principes :

1.1. Les personnes survivantes ont accès à des services multisectoriels de qualité axés sur leurs besoins

Types d'intervention envisageables :

- Gestion de cas et soutien psychosocial sexospécifiques de qualité, axés sur les personnes survivantes, accueil en foyer, services juridiques et médicaux, assistance en espèces et en bons si nécessaire, et aide à la formation de la personne ou de ses enfants;
- Assurer un suivi et un soutien étroits des personnes survivantes là où elles vivent, par l'intermédiaire des travailleuse de proximité et/ou de personnes de confiance issues de la communauté
- Faciliter l'intégration des personnes survivantes et de leurs familles;
- Encouragement de la solidarité et de la création de collectifs entre les personnes survivantes si possible, encouragement des personnes surviviantes à identifier leurs préoccupations principales, à développer des plans d'action collectifs et à les réaliser ; ou formation des groupes communautaires de guérison (voir l'encadré "Guerir ensemble", fiche pratique 2)
- Renforcement des capacités et du système de développement des capacités des acteurs locaux (étatiques et non étatiques) afin :
  - de fournir des services multisectoriels de qualité axés sur les personnes survivantes (renforcement des connaissances, des compétences et des capacités par l'entraînement, le mentorat et la supervision) ;
  - de développer les approches de transformation des normes du genre au niveau de la prestation de services (y c. une réflexion critique/ conscientisation avec les équipes des prestataires de services) ;
- Renforcement des lignes directrices, des protocoles, des mécanismes d'orientation ou de coordination, de la documentation.

Pour en savoir plus, voir la fiche pratique 1 : *La prise en charge multisectorielle de la VBG*.

Réalisation 2 : Les hommes, les femmes, les garçons et les filles agissent pour prévenir la VBG dans les espaces privés et publics et pour promouvoir l'égalité des genres

La théorie du changement de la DDC

Si les causes de la VBG, dont la plus profonde, les inégalités entre les genres, sont comprises et que les valeurs d'empathie, de partage/d'égalité des pouvoirs dans les relations entre personnes sont appliquées, ET

Si les femmes et les filles ont la capacité et l'espace pour agir comme elles le souhaitent et comme il leur est bénéfique,

Alors les individus, les familles et les communautés n'exerceront plus de violences envers les femmes, les filles et les personnes LGBTIQ+, ils agiront pour protéger les personnes vulnérables et celles qui ont survécu à la VBG contre les violences dans le cadre domestique et dans les espaces publics, et contribueront à des relations plus équitables entre les genres.

Résultats visés

Les personnes qui participent aux projets de la DDC agissent et / ou prouvent leur capacité d'agir individuellement ou collectivement pour :

- **Prévenir la VBG dans le cadre domestique et dans les espaces publics (y c. les lieux de travail[4])** : les hommes et les femmes prouvent qu'ils sont capables d'avoir une réflexion critique sur les relations entre les sexes dans le cadre domestique et en public (actions, langage et convictions) ; les hommes et les femmes brisent le silence sur la VBG ; les hommes et les femmes deviennent des alliés et offrent leur soutien aux femmes et aux filles qui résistent aux normes oppressives ; les hommes et les femmes n'hésitent pas à demander de l'aide ; les hommes et les femmes participent aux discussions et aux actions de leur communauté visant à prévenir la VBG ;
- **Améliorer l'égalité des sexes dans le cadre domestique et dans les espaces publics** : les hommes et les garçons assument plus de tâches domestiques non rémunérées (ménage et garde d'enfants) ; l'éducation des garçons et des filles devient plus égalitaire ; les femmes prennent plus de décisions sur les questions personnelles et concernant le foyer ; les femmes sont mieux représentées dans les affaires communautaires et dans les processus politiques ou économiques, etc.

Pour obtenir ces deux résultats, les interventions soutenues par la DDC doivent apporter les éléments suivants :

4 À propos de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels, voir la fiche pratique 6.

2.1 Les femmes et les filles, les hommes et les garçons, ont mené une réflexion critique sur les relations de genre et sur les causes et les conséquences de la VBG

Types d'intervention permettant l'application d'une approche transformatrice en matière de genre :

- Discussions et réflexion critique en groupe avec des hommes, des garçons, des femmes et des filles ;
- Dialogue familial, y compris avec des membres de la famille éloignée ;
- Dialogue avec des personnes influentes de la communauté (élus, chefs traditionnels et religieux) ;
- Dialogue avec les médias et des organisations politiques ;
- Discussions au sein de groupes ou d'organisations communautaires sur les relations entre les sexes et sur la VBG ;
- « Guérir ensemble » – l'approche psychosociale pour les groupes communautaires (voir l'encadre de la fiche pratique 2)
- Intégration d'une réflexion critique sur les normes sexospécifiques dans d'autres formations (sur l'autonomisation économique, les stratégies de subsistance, la santé, etc.) ;
- Réflexion critique au sein d'organisations et au travail (voir la fiche pratique sur la PEAHS).

Voir la fiche pratique 2: *Prévention de la VBG – réflexion critique et action collective*.

2.2 Les femmes et les filles acquièrent les connaissances, les compétences et la confiance nécessaires pour faire valoir leurs droits et pour participer à la prise de décisions

Types d'intervention envisageables :

- Création d'espaces sûrs où les femmes et les filles peuvent se réunir, encouragement des femmes et des filles à choisir leurs activités, information et offre d'activités récréatives ;
- Encouragement de la solidarité et de la création de collectifs entre les femmes, les filles et les personnes LGBTIQ+ si possible, encouragement des femmes et des filles à identifier leurs préoccupations principales, à développer des plans d'action collectifs et à les réaliser ;
- Création d'occasions de retrouver la confiance et l'estime de soi (par conscientisation et le développement de compétences de vie ou de leadership, etc.) ; mise en relation des femmes avec d'autres prestataires de services en fonction de leurs besoins ;
- Intégrer la réflexion critique et la sensibilisation aux normes sociales ou de genre aux interventions dans d'autres secteurs du développement ou de l'aide humanitaire.

Réalisation 3 : Les gouvernements à differents niveaux adoptent et mettent en œuvre des politiques et des budgets pour la prévention et la réponse en matière de VBG et d'égalité des genres

La théorie du changement de la DDC

Si les organisations de femmes à tous les niveaux (national, régional, local) mènent des actions de plaidoyer en faveur de la prévention et de la réponse en matière de VBG, qu'elles demandent à leur gouvernement, ainsi qu'aux organisations de développement et d'aide humanitaire, de rendre compte de l'application des mesures de promotion de l'égalité des genres, ET

Si les gouvernements à tous les niveaux (national, régional, local) ont la volonté et la capacité de concrétiser des politiques et des dispositifs de prévention et de réponse en matière de VBG, tout en défendant l'égalité des genres et de la non-discrimination,

ALORS les dispositifs de prévention et de réponse en matière de VBG seront institutionnalisés par des politiques et des mesures législatives et budgétaires appropriées, permettant l'accès équitable des femmes et des filles aux ressources et aux opportunités économiques et socio-politiques.

Résultats visés

Les projets financés par la DDC en matière de VBG doivent contribuer à l'autonomisation des systèmes locaux afin que :

- **Les organisations et les réseaux de femmes nationaux et infranationaux** chapeautent la conception et la réalisation des projets de prévention et de réponse en matière de VBG; mènent des activités de plaidoyer auprès des gouvernements à différents niveaux ; influent sur les secteurs du développement, de l'aide humanitaire et de la paix aux plans national et infranational. Si possible, associent les organisations LGBTIQ+ ;
- **Des politiques, des lois et des budgets soient institués** pour la prévention et la prise en charge en matière de VBG, et si possible en lien avec la modification des lois civiles et pénales discriminatoires et la promotion de réalisations égalitaires pour les femmes, les filles et les personnes LGBTIQ+.

Pour concrétiser la réalisation 3, les interventions financées par la DDC doivent apporter les éléments suivants :

3.1 Les organisations de femmes, de filles et de personnes ayant survécu à des VBG sont mieux à même de sensibiliser à la nécessité de mettre en place un dispositif de prévention et de réponse en matière de VBG et pour promouvoir l'égalité des genres

Types d'intervention envisageables :

- Fourniture du financement de base et de compétences techniques aux organisations locales de femmes ou de personnes survivantes, afin d'accroître leur influence et leur capacité de défendre leur cause auprès des gouvernements et dans l'action internationale pour l'aide humanitaire et le développement ;
- Conclusion de contrats avec les organisations de femmes en tant que bénéficiaires directes ou indirectes de fonds pour des composantes de prévention et de réponse; si possible, extension du soutien aux organisations LGBTIQ+ ;
- Plaidoyer pour accroître l'influence des organisations de femmes dans la prise de décisions et l'allocation de fonds à l'échelle internationale, dans les domaines du développement et de l'aide humanitaire ;
- Investissement dans le développement d'un pool professionnel de formateurs et de mentors pour les services de réponse en matière de VBG et les interventions en faveur d'individus ou de communautés.

Voir la fiche pratique 4 : *Soutien aux organisations de femmes*.

3.2 La détermination des gouvernements et leur capacité à développer des politiques et à allouer des fonds à la prévention et à la réponse en matière de VBG ainsi qu'à l'égalité des sexes sont renforcées

Types d'intervention envisageables :

- Assistance technique aux agences gouvernementales pour institutionnaliser les services de prévention et de réponse en matière de VBG par des mesures politiques et législatives appropriées ;
- Établissement de liens avec d'autres initiatives offrant une assistance technique aux agences gouvernementales pour les politiques, la législation et les dotations budgétaires en faveur de l'égalité des genres et de la participation des femmes ;
- Soutien des initiatives existantes de la société civile locale exigeant l'amélioration de la politique, de la législation et des dotations budgétaires ;
- Dialogue avec des décideurs et des responsables politiques à tous les niveaux des gouvernements et des agences gouvernementales pour amorcer une réflexion critique sur les normes sociales ou sexuelles ;
- Exercice de l'influence de la Suisse sur les politiques aux plans national et mondial afin d'augmenter le financement et l'efficacité de la prévention et de la réponse en matière de VBG dans les contextes de développement et d'aide humanitaire.

Engagement de la Suisse en réponse à *l'Appel à l'action pour la protection contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence, 2021–2025*

La réponse de la Suisse à l'Appel à l'action pour la protection contre la VBG dans les situations d'urgence est l'un des exemples des moyens qu'elle met en œuvre pour encourager la programmation d'actions de prévention et de réparation de la VBG. Cette initiative mondiale, qui compte actuellement 100 membres (des gouvernements, des donateurs, des organisations internationales et des organisations non gouvernementales), a pour but de renforcer la responsabilité du système humanitaire devant les citoyens afin que le problème de la VBG soit pris en compte dès les premières phases d'une crise. La Suisse est membre de la plate-forme depuis ses débuts en 2013 et a fait partie de son comité de pilotage 2019–2021.

L'objectif de l'appel à l'action est de veiller à ce que les survivants de la violence liée au sexe aient accès à des services et programmes spécialisés à tous les stades d'une situation d'urgence, que l'atténuation des risques liés à la VBG soit intégrée dans tous les secteurs de la réponse humanitaire et que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles soient prises en compte dans l'ensemble de l'action humanitaire(AH).

Tous les cinq ans, l'Appel à l'action élabore une feuille de route dans laquelle il fixe les moyens d'atteindre ses objectifs. Ses membres prennent à cet égard des engagements dont ils rendent compte chaque année. La Suisse contribue de la manière suivante :

- Poursuite de la mise en œuvre de ses politiques et de ses directives sur l'égalité des sexes et sur la VBG et intégrer étroitement les systèmes de PEAHS dans l'organisation :
  - 80% des programmes humanitaires bilatéraux intègrent la dimension du genre.
- Augmentation du montant annuel alloué à la prévention et à la réparation de la VBG dans les contextes humanitaires :
  - D'ici à 2025, la Suisse allouera de 10 à 12 millions de francs suisses aux programmes de lutte contre la VBG dans les contextes humanitaires ;
- Renforcement des systèmes locaux de lutte contre la VBG et allocation de moyens financiers à des acteurs locaux ou nationaux, en particulier des organisations dirigées par des femmes :
  - Au moins 10 % des fonds consacrés par la DDC ou par l'Aide humanitaire (AH) au financement de programmes de lutte contre la VBG sont versés directement aux acteurs locaux (sans intermédiaire) et au moins 50 % ne passent que par un seul intermédiaire ;
  - 60% des projets de prévention et de réponse en matière de VBG financés par l'AH de la DDC investissent dans le développement des capacités institutionnelles des acteurs locaux, en particulier les organisations dirigées par des femmes et les agences gouvernementales ;
  - 80% des projets et des programmes financés par l'AH de la DDC ont une durée minimale de deux ans ;

- La Suisse entend plaider pour un financement pluriannuel souple et suffisant de la lutte contre la VBG et du travail en faveur de l'égalité des sexes pendant chaque phase d'une action humanitaire :
  - Elle défend cet objectif vis-à-vis de partenaires multilatéraux aux plans mondial, régional et national ;
  - Elle encourage ses partenaires multilatéraux à renforcer l'égalité des genres et la programmation d'actions de lutte contre la VBG ;
- Soutenir l'intégration systématique d'actions d'atténuation des risques de VBG dans la conception et la mise en œuvre des programmes humanitaires, tous secteurs confondus :
  - La Suisse encourage ses organisations partenaires à faire de l'atténuation des risques de VBG une composante standard de leurs programmes ;
  - Elle intensifie ses actions de plaidoyer et son soutien financier en faveur de mesures d'atténuation des risques de VBG dans les programmes d'assistance en espèces et en bons.

FICHE PRATIQUE 1

La prise en charge multisectorielle de la VBG

Les personnes ayant survécu à la VBG, quels que soient leur sexe et leur orientation sexuelle, signalent rarement les attaques dont elles sont l'objet mais se manifestent souvent lorsque leurs blessures physiques nécessitent une intervention urgente. Toutes subissent les conséquences physiques, psychologiques et sociales de cette violence. Toutes ont besoin d'une prise en charge multiservices axée sur leurs besoins dans les domaines médical, psychosocial, juridique et économique.

Les projets financés par la DDC doivent garantir l'accès des personnes à des services multisectoriels. Tous ces services, ou la plupart d'entre eux, sont soit fournis par un centre à guichet unique, soit répartis entre un site d'une part, et un système d'orientation intégré bien relié d'autre part.

- **Point d'entrée facilement accessible** : les personnes survivantes doivent pouvoir accéder facilement à un lieu de prise en charge et évaluer s'il est fiable et peut accueillir le témoignage des violences subies (dispensaire ou clinique, espace sûr pour les femmes et les filles, centre communautaire, interlocuteur de référence issu de la communauté, etc.)
- **Traitement médical et soins de santé** : les personnes survivantes doivent recevoir des soins médicaux appropriés dont la prise en charge spécifique des victimes de viol, des femmes et des filles enceintes, des adolescents, des personnes survivantes porteuses d'un handicap, des personnes LGBTIQ+, des hommes et des enfants. Dans les cas nécessitant une intervention juridique, les services de santé comprennent la fourniture de documents médico-légaux.
- **Gestion de cas** : la gestion des cas de VBG est une méthode structurée d'aide aux personnes survivantes selon laquelle un prestataire unique, assure le soutien émotionnel de la personne et veille à ce qu'elle soit informée de toutes les options qui sont à sa disposition et à ce que les problèmes et les difficultés auxquels elle et sa famille sont confrontées soient identifiés et fassent l'objet d'un suivi coordonné.
- **Soutien psychosocial et soins de santé mentale** : les personnes survivantes doivent bénéficier de tout un éventail de services, de l'aide psychologique de base à une prise en charge plus spécialisée.
- **Sécurité et mise à l'abri** : ce service comprend la planification de la sécurité des personnes survivantes dans leur lieu de résidence actuel, la recherche d'un hébergement de substitution dans un foyer ou un lieu de retraite secret, par exemple, et / ou une protection policière avec ou sans relogement.
- **Accès à la justice** : les personnes survivantes doivent recevoir les informations et le soutien nécessaires pour se confronter aux autorités policières. Les prestataires de services ont notamment pour mission d'aider les personnes survivantes à prendre une décision concernant le recours aux mécanismes judiciaires formels (police et recours légal, p. ex.). Ils leur procurent une documentation et une aide juridique et les accompagnent dans les commissariats de police, les tribunaux, etc. Lorsqu'un État refuse ou est incapable d'établir des programmes de réparation pour les personnes ayant survécu à des violences sexuelles liées au conflit, les prestataires de services consultent des organisations spécialisées dans la mise en œuvre de mesures réparatrices provisoires axées sur les personnes survivantes.

- **Soutien économique** : certaines personnes survivantes peuvent avoir besoin d'aide pour accéder à des services d'assistance économique et / ou à une formation pour devenir autonomes financièrement ou améliorer le quotidien de leur famille (voir la fiche pratique 3 : *Intégration d'interventions économiques dans la prévention et la réponse en matière de VBG*). Certaines personnes survivantes peuvent avoir besoin d'une assistance en espèces et en bons pour couvrir leurs besoins immédiats.
- **Assistance téléphoniques** : Ces services téléphoniques ou en ligne, qu'on appelle aussi helplines ou hotlines, fournissent des informations, des conseils, et de l'aide aux personnes survivantes. Bon nombre d'intervenants proposent quelques prestations à distance, soit par téléphone soit par internet. Ces services à distance se sont beaucoup développés pendant la crise du COVID-19.

Les centres de crise à guichet unique

On trouve généralement des centres de crise à guichet unique dans trois types d'institutions : les structures médicales (cas le plus fréquent), les commissariats de police et les centres d'accueil des femmes. La DDC soutient ce modèle dans de nombreux contextes. Bon nombre de centres proposent seulement certains services dans leurs locaux, tandis que d'autres services sont disponibles dans les locaux d'autres prestataires. À titre d'exemple, un centre installé dans un hôpital fournira des soins médicaux et l'assistance psychosociale de ses psychologues, mais renverra à d'autres prestataires les personnes survivantes qui ont besoin d'un soutien juridique ou d'un foyer d'accueil.

Les centres de crise à guichet unique présentent souvent un certain nombre de faiblesses, dont certaines se traduisent par les éléments suivants :

a) le nombre de cas à traiter est faible ou un seul type de cas est principalement enregistré, par exemple seules les victimes de violences sexuelles et/ou les enfants victimes de violences sexuelles accèdent aux services ;

b) les personnes survivantes ne reviennent pas après avoir été traitées médicalement ; les survivantes ne voient pas de valeur ajoutée à revenir pour un soutien psychosocial ;

c) le lien avec les communautés n'est pas suffisant.

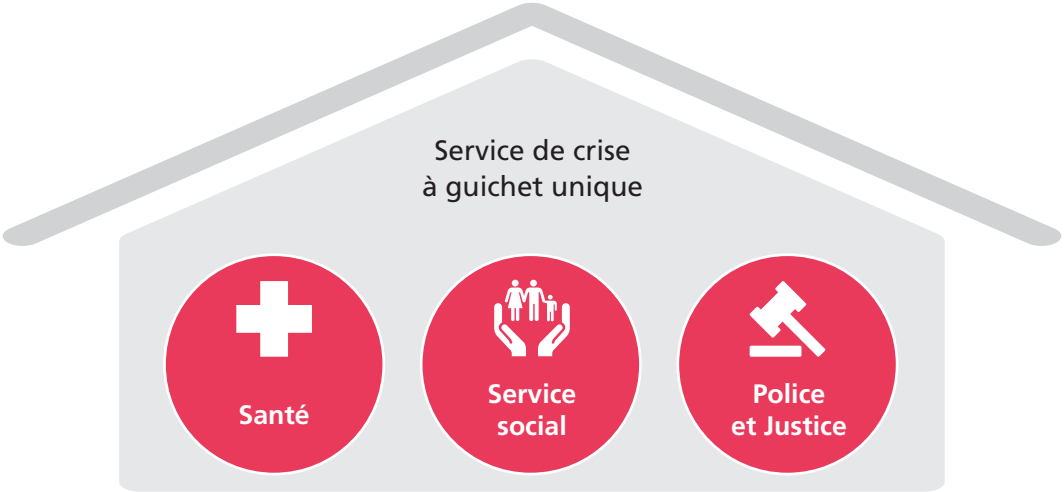

Questions essentielles à poser lors de l'examen des composantes d'un projet de réponse à la VBG

Les normes minimales interorganisations pour la programmation d'actions de lutte contre la VBG dans les situations d'urgence exposent les exigences de base que doit remplir chaque composante de la prise en charge multisectorielle. Lorsque vous concevez un projet ou que vous examinez une proposition, vérifiez que **les normes minimales de l'IASC sont bien respectées**. Posez-vous en outre systématiquement les questions ci-dessous car elles reflètent des faiblesses générales observées dans des projets financés par la DDC.

1 Comment la réponse à la VBG est-elle liée aux établissements de santé ?

Pour un centre de crise à guichet unique basé à l'hôpital, vérifiez les points suivants :

- Chaque membre du personnel de l'hôpital sait-il identifier les patients victimes de VBG et que faire pour les orienter vers le centre de crise ?
- Le centre est-il intégré à l'hôpital de manière à ce que la personne survivante n'ait pas à répéter son histoire à chaque étape du processus d'orientation (à l'intérieur et à l'extérieur de l'hôpital)?
- Le personnel de l'hôpital sait-il que faire d'une personne survivante si le centre de crise est fermé (les centres ferment parfois la nuit ou le week-end) ?
- Tous les centres de santé situés dans la zone d'intervention du centre de crise à guichet unique sont-ils bien informés sur la manière d'identifier et d'orienter une personne survivante vers le centre de crise?

Pour un service de crise en matière de VBG **qui n'est pas intégré dans une structure de santé**:

L'expérience montre que les personnes sont bien plus nombreuses à être orientées vers des services de réponse à la VBG lorsque le personnel des structures de santé est bien formé aux questions de VBG. Ces médecins et ces infirmières sont capables de comprendre qu'une femme qui se présente avec des maux de tête ou un bras cassé a peut-être subi des violences basées sur le genre. Ils sont capables d'effectuer un tri éthique pour détecter les personnes ayant survécu à la VBG et de fournir à ces personnes des informations et des soins appropriés avant de les orienter si nécessaire vers des services spécialisés. L'accès aux structures de santé étant plus facile et moins stigmatisant, bon nombre d'acteurs de la lutte contre les VBG de par le monde ont établi un centre de crise à guichet unique à l'intérieur de structures de santé et / ou travaillent en étroite collaboration avec le secteur de la santé comme partenaire clé vers lequel orienter les personnes survivantes. En outre, l'intégration dans les services de santé est également pertinente car les médicaments inclus dans le kit PEP peuvent être intégrés dans la liste des médicaments essentiels.

Vérifiez les aspects suivants :

- Le projet collabore-t-il avec le secteur de la santé ou l'a-t-il au moins intégré dans son protocole de prise en charge?
- Tous les membres du personnel soignant savent-ils trier les patients pour détecter les victimes de violences sexuelles et basées sur le genre? La structure de santé assure-t-elle la prise en charge clinique des victimes de viol ou faut-il fournir une formation supplémentaire ?
- Le personnel de santé communautaire sait-il intégrer la sensibilisation à la VBG dans ses séances avec différents groupes de la communauté ?

Le cadre médical, propice à la parole des personnes survivantes

Selon un rapport publié récemment sur la VBG subie par les réfugiés rohingyas, c'est souvent dans le cadre d'une consultation médicale pour un autre motif (blessures, grossesse, problèmes psychosociaux) que les personnes ayant survécu à des violences sexuelles commises en période de conflit ont tendance à révéler les abus dont elles ont été victimes.

Source : Green, L., McHale, T., Mishori, R. et al., 2022 : "Most of the cases are very similar.": Documenting and corroborating conflic.-related sexual violence affecting Rohingya refugees. BMC Public Health 22, 700 (en)

2 Comment le centre de crise est-il lié à la communauté ?

L'une des plus grandes faiblesses des centres de crise est leur lien non systématique ou inexistant avec les communautés qu'ils desservent. En conséquence, les connaissances et la confiance dans le service sont insuffisantes ; seuls quelques survivantes accèdent au centre. En outre, le suivi des personnes survivantes et le renforcement de la solidarité au sein de la communauté sont difficiles si les liens entre la communauté et les centres de services ne sont pas institutionnalisés. Et même si le service offert par le centre de crise est très bon, les personnes survivantes ne reviendront pas chercher de l'aide car le trajet depuis leur domicile est trop long et trop coûteux. C'est pourquoi une grande partie du suivi des personnes survivantes doit être assurée au sein de la communauté.

L'un des moyens de combler cette lacune consiste à nommer des travailleuses de proximité qualifiées et du personnel communautaire. Les travailleuses de proximité sont généralement employées par le centre. Elles sont qualifiées pour fournir une gestion de cas et un soutien psychosocial et rendent régulièrement visite aux personnes survivantes ou les appellent dans un lieu approprié proche de l'endroit où elles se trouvent. En complément du rôle des travailleurs de proximité, le personnel communautaire joue un rôle important dans le maintien des liens avec le centre de services. Ils vivent dans les communautés de la population touchée et ont l'avantage unique de la familiarité, de l'accès et des réseaux. Elles identifient les survivants, fournissent les premiers soins psychosociaux et orientent les personnes survivantes vers la travailleuse de proximité en visite ou d'autres services. Étant donné que le personnel communautaire vient des mêmes communautés que celles où elle travaille, elle peut également être exposée

à l'hostilité des hommes et d'autres membres de la communauté qui pourraient la percevoir comme une menace - il est donc important de répondre à cette hostilité. Outre les travailleurs de proximité et le personnel communautaire, les organisations communautaires existantes peuvent être mobilisées pour mener des actions de proximité et devenir les premiers intervenants.

Pour garantir un ancrage communautaire suffisant du service d'intervention, vérifiez les points suivants :

- Le centre de service comprend-il du personnel de proximité qualifié, du personnel qui passe la majeure partie de son temps dans les communautés ?
  - Les travailleuses de proximité sont-elles formées à la gestion des cas et au soutien psychosocial ?
  - Ont-elles des compétences pour faciliter les dialogues familiaux transformateurs (qui ne renforcent pas la hiérarchie du pouvoir entre les sexes dans les ménages) ?
  - Ont-elles la capacité de guider le personnel moins formé, comme les premiers intervenants communautaires ou les animateurs de groupes de solidarité ?
- Les premières intervenantes communautaires sont-elles institutionnellement liées au centre de service?
  - Sont-elles formées à l'écoute active, à la connaissance de la filière d'orientation, aux premiers secours psychosociaux ?
  - Sont-elles régulièrement supervisées et guidées par les travailleuses de proximité et le personnel du centre de service en matière de VBG?
  - Sont-elles rémunérées ? - Les premiers intervenants sont souvent des femmes à qui l'on demande de se porter volontaires. Le projet doit s'assurer qu'elles reçoivent une compensation financière adéquate afin de ne pas alourdir leur charge de travail non rémunérée.

Les premiers intervenants communautaires peuvent également être des facilitateurs de discussions de groupe pour la prévention de la VBG ou des groupes qui se forment ou se renforcent pour soutenir les personnes touchées par la VBG.

3 Comment les centre de service sont-ils liés à la prévention de la VBG ?

Les personnes survivantes de la VBG continuent généralement à vivre dans leur communauté tout en recevant des services et leur situation ne s'améliorera pas par la seule prestation de services de crise. Leur situation s'améliorera si, en plus de ces services de prise en charge, la stigmatisation associée au fait d'être une personne survivante est combattue, la dynamique familiale s'améliore, les normes relatives à l'acceptabilité de la violence sont modifiées et la prévalence de la violence est en fin de compte réduite. Les projets de réponse à la VBG qui ne sont pas intégrés à des interventions de prévention adéquates ne devraient pas être financés. Voir la fiche pratique 2 : *Prévention de la VBG – réflexion critique et action collective*. Bien que les composantes de la réponse à la VBG et de la prévention soient développées dans le cadre de deux résultats distincts, elles sont étroitement liées. Dans certains projets financés par la DDC, la guérison et la prévention ont été combinées avec succès. Voir l'encadré « Guérir ensemble » dans la fiche pratique 2.

Vérifiez les aspects suivants :

- Les membres du personnel du centre de crise jouent-ils un rôle actif dans les interventions de prévention ?
- Les premiers intervenants de la communauté sont-ils impliqués dans les interventions de prévention et ont-ils été formés pour faciliter ces discussions ?
- Les animateurs et animatrices des interventions de prévention savent-ils ce qu'il faut faire lorsqu'une personne révèle la VBG ?

Faire le lien entre les centres de services et la communauté

Nepal: En 2022, les centre de crise à guichet unique soutenus par la DDC se sont engagés avec 115 travailleuses psychosociales à base communautaire. Ces derniers ont identifié 4 477 survivants de la VBG dans les communautés et les ont orientés vers différents types de services de lutte contre la VBG. En outre, elles ont sensibilisé 40 219 personnes dans les 19 municipalités ciblées à la VBG et aux services de lutte contre la VBG.

Source: UNFPA Népal : UNFPA Népal, Projet de prévention et de réponse aux VBG, Phase II, Rapport annuel 2022.

Burundi: Pour éviter les retards dans le traitement des victimes de viol, le Centre Seruka emploie un agent de liaison qui s'engage dans des activités de mobilisation sociale au sein des communautés. L'agent de liaison est en contact étroit avec les facilitateurs communautaires qui réfléchissent avec les groupes sur les VBG, leurs causes et leurs effets. Ce contact étroit avec les communautés permet à Seruka d'assurer des références et des contre-références en temps opportun et d'adapter sa communication aux réalités et aux circonstances de la violence dans les communautés, y compris celles qui sont très éloignées.

Source: Centre Seruka, Bujumbura.

4 Les équipes des prestataires de service sont-elles bien formées ?

La capacité du personnel est la pièce maîtresse de tout projet de lutte contre la VBG. Dans les contextes humanitaires, en particulier, les équipes de projet et les prestataires de services reçoivent un mélange de formations de différents fournisseurs. Par ailleurs, tous les prestataires de services, hommes ou femmes, sont les produits de la même société et subissent l'influence des normes sociales dominantes. Tous et toutes ont besoin de développer une compréhension critique des causes profondes de la VBG et de transformer leur propre attitude et, le cas échéant, leur propre expérience traumatique liée au genre, à la sexualité et à la VBG avant d'être en mesure d'assurer une prise en charge sexospécifique de qualité aux victimes et aux personnes survivantes.

Vérifiez les points suivants :

- Le financement de la DDC permet aux projets d'embaucher des professionnels de la prise en charge qualifiés (assistantes sociales, psychologues, etc.).
- Le projet dispose-t-il d'un plan de formation systématique pour chaque catégorie de personnel ?
  - La formation est-elle dispensée à l'ensemble du personnel du service, et pas seulement aux professionnels – tous les membres du personnel d'un établissement qui sont en contact avec des personnes survivantes doivent savoir comment s'adresser à eux et les soutenir.
  - La formation des psychologues/conseillers psychosociaux porte-t-elle sur la violence sexuelle à l'égard des enfants ? La violence sexuelle à l'encontre des hommes ?
  - L'équipe fait-elle l'objet d'une supervision régulière pour l'aider à comprendre les cas ainsi que ses propres sentiments à l'égard des survivantes, ses propres limites et vulnérabilités ?
  - L'équipe est-elle régulièrement encadrée et soutenue dans la transformation des conflits internes à l'équipe, qui sont fréquents et causent du stress et de l'épuisement professionnel ?
- La formation de l'équipe inclut-elle une réflexion sur l'expérience personnelle du personnel et les effets de la situation traumatique dans laquelle se déroule le travail (conflit, déplacement, catastrophe, etc.) ?
- Le personnel s'engage-t-il dans son propre processus de transformation du genre ?
- Le personnel réfléchit-il à ses propres préjugés concernant les survivants, y compris les survivants masculins/LGBTIQ+ ?
- Les organisations internationales partenaires de la DDC devraient s'engager à fournir une supervision technique, un mentorat et un soutien à partir de leurs bureaux régionaux/sièges pour les projets dans les pays où elles disposent d'un personnel/de capacités limités.
- Le budget est-il suffisant pour tous les éléments ci-dessus ?

La violence sexuelle à l'encontre des enfants

Dans de nombreux pays, le nombre d'enfants amenés au centres de service est plus élevé que celui des survivantes adultes. La communauté est choquée par les abus commis sur les enfants et ces derniers sont moins stigmatisés par le crime. En revanche, la stigmatisation et la honte des personnes survivantes adultes sont souvent si fortes qu'elles ne cherchent pas à obtenir des services.

Les prestataires de services de la région des Grands Lacs ont constaté que les parents, en particulier les mères, sont fortement affectés par les violences sexuelles commises à l'encontre de leurs enfants et doivent être inclus dans le traitement psychologique. Les adultes réagissent souvent par la colère, l'anxiété et souvent la violence, même à l'égard de l'enfant victime. Si les parents peuvent assimiler ce qui s'est passé et diriger leur colère contre les auteurs plutôt que contre l'enfant, le résultat pour l'enfant est bien meilleur. L'engagement du père dans le traitement, son attitude positive et son soutien se sont avérés avoir un impact significatif sur le développement psychologique de l'enfant.

Source: Dr Aziza Aziz-Suleyman, coordinatrice du programme psychosocial dans la région des Grand Lacs, Burundi.

5 Le projet assiste-t-il les personnes survivantes dans leurs relations avec les autorités chargées de faire appliquer la loi ?

Le manque de confiance envers les autorités chargées de faire appliquer la loi est très répandu parmi les personnes ayant survécu à la VBG. C'est sans doute la raison pour laquelle ces prestataires de services sont parmi les moins sollicités, partout dans le monde. L'expérience montre, par exemple, que la police ne prend pas correctement en charge les personnes survivantes, et dans de nombreux pays on dénonce une corruption endémique des forces de police, des officiers de justice et des tribunaux dans la gestion des cas de VBG. Par ailleurs, les personnes ayant survécu à des violences entre partenaires intimes craignent souvent que leur partenaire ne fasse l'objet de poursuites pénales. Dans de nombreux pays, le système juridique et les lois ne sont pas axés sur les personnes survivantes, et dans bien des contextes, la VBG n'est pas considérée comme un crime, ou alors les dispositions légales ne sont que faiblement appliquées. L'application de la loi et les autorités qui en sont chargées sont fortement influencées par les normes de genre patriarcales, qu'elles perpétuent, dans leur conception et dans leur exécution. La procédure judiciaire est généralement longue (plusieurs années) et entraîne des coûts, notamment pour les déplacements vers les tribunaux et les avocats, ce qui conduit souvent les personnes survivantes à retirer leur plainte ou à ne pas la déposer. De plus, l'homosexualité étant criminalisée dans de nombreux pays, les hommes, les garçons et les personnes LGBTIQ+ ayant survécu à la VBG tombent fréquemment sous le coup de la loi au lieu d'être protégés.

Importance de la collaboration avec les autorités chargées de faire appliquer la loi

Certains projets soutenus par la DDC en matière VBG ont développé des moyens stratégiques de collaborer avec les autorités chargées de faire appliquer la loi selon l'approche axée sur les personnes survivantes, par exemple en effectuant un travail de sensibilisation des policiers aux questions de genre, en installant un centre de services pour les mères et les enfants dans les commissariats ou en formant les juristes et les juges aux questions de genre afin qu'ils sachent lire et interpréter les lois en faveur des personnes survivantes. Même dans les contextes de fortes restrictions tels que la Bande de Gaza, les projets soutenus par la DDC ont travaillé avec des juges appliquant la charia sur une interprétation progressiste de certaines lois en faveur des femmes, notamment celles concernant la garde des enfants, l'entretien de l'épouse ou les droits des femmes en matière de succession.

Sources: Chaujar, P. 2018. Mid-term Review GBV Prevention and Response Project in Nepal. UNFPA Kathmandu.

Chaujar, P and B. Weyermann, 2022. Light-touch review of SDC-funded GBViE projects in MENA region. SDC Bern.

Si votre projet contient des composantes portant sur l'accès à la justice, vérifiez les aspects suivants :

- Dans le cadre du projet, la personne survivante peut-elle faire un choix éclairé quant à l'engagement de poursuites judiciaires ?
- Le projet permet-il de respecter le choix de la personne de NE PAS engager de poursuites judiciaires ?
- Le projet fournit-il une aide juridique aux personnes qui décident d'engager des poursuites ? Leur offre-t-il un accompagnement tout au long de la procédure, y compris un soutien psychosocial et financier?
- Veillez à ce que le nombre de procédures judiciaires ou le pourcentage de survivantes qui entreprennent des procédures judiciaires ne soit pas considéré comme un indicateur de succès pour le projet (car cela peut conduire le projet à faire pression sur les survivantes pour qu'elles entament des poursuites judiciaires).
- Le projet plaide-t-il pour la transformation des lois et du système juridique ?
- Comment le projet prévoit-il d'atténuer le risque que les hommes et les personnes LGBTIQ+ ayant survécu à la VBG soient sanctionnés pour homosexualité ?

Les violences sexuelles liées aux conflits sont des crimes de guerre. Si les violences sexuelles liées aux conflits commises contre des femmes, des hommes et / ou des personnes LGBTIQ+ sont répandues dans votre contexte, vérifiez avec vos partenaires si ces violences sont correctement documentées selon les principes du code Murad. En droit international, les personnes survivantes de violences sexuelles en période de conflit

ont droit à un recours et à des réparations. La DDC soutient le Fonds mondial pour les survivants de violences sexuelles, qui plaide pour des réparations axées sur les personnes survivantes et pour la mise en place de réparations provisoires en attendant la réparation complète.

En même temps, pour ce qui est de l'accès aux services, veillez à ne pas établir de hiérarchie entre les personnes selon le type de violences sexuelles qu'elles ont subi. Toutes ont droit à une prise en charge de qualité.

6 Les services de mise à l'abri sont-ils soigneusement planifiés ?

La mise à l'abri est un service d'une importance critique, souvent vitale, qui doit faire partie de tout programme de réponse en matière de VBG. Cependant, peu de femmes optent pour cette solution. L'une des principales difficultés, c'est que la mise à l'abri ne peut durer qu'un temps très limité et que les personnes qui en bénéficient s'inquiètent de ce qu'il adviendra de leur sort lorsqu'elles devront repartir. Bien souvent, elles retournent dans la situation qu'elles ont fuie (c'est-à-dire chez elles), ou alors elles sont déplacées d'un lieu sûr dans un autre par différents prestataires de services. Un autre défi majeur est le bon emplacement – les femmes ne peuvent souvent passer la nuit en dehors de chez elles que si elles séjournent dans un endroit acceptable pour la communauté. En outre, les foyers ne sont pas toujours prévus ou équipés pour accueillir les enfants qui accompagnent les survivantes.

Si vous envisagez de soutenir un foyer d'accueil, vérifiez les aspects suivants :

- Le lieu est-il sûr ? Veillez à ce que l'adresse du lieu reste secrète.
- Le personnel du foyer d'accueil est-il bien formé ?
- Le foyer d'accueil fournit-il un soutien psychosocial et aide-t-il la personne survivante à prendre les bonnes décisions pour la suite ? De quel soutien bénéficient les personnes qui souhaitent retourner dans leur famille ? De quel soutien bénéficient les personnes qui souhaitent s'installer ailleurs ?
- Comment le foyer d'accueil traite-t-il les peurs, les traumas et la scolarité des enfants qui accompagnent leur mère ?
- Le foyer d'accueil entretient-il des liens avec les communautés qu'il assiste ? Cela permet d'assurer le suivi des personnes qui souhaitent rentrer chez elles.
- Le foyer d'accueil entretient-il des liens de qualité avec des partenaires spécialisés dans le développement des compétences et des affaires afin de pouvoir soutenir les personnes qui souhaitent améliorer leur situation financière et /ou mener une vie indépendante ?
- Quelle solution le foyer d'accueil propose-t-il aux personnes qui n'ont pas trouvé de solution à l'issue du temps de séjour autorisé dans le foyer d'accueil ?
- Les pratiques culturelles du milieu tolèrent-elles qu'une femme passe nuit au dehors du toit familial ? Quelles alternatives sont possibles avec les personnes "respectées" (religieux ? églises ? mosquées ?)

7 Comment le projet traite-t-il les besoins économiques immédiats des personnes ayant survécu à la VBG ?

Les personnes ayant survécu à la VBG ont souvent besoin d'une aide immédiate pour satisfaire leurs besoins élémentaires et / ou pour assurer leur sécurité. Tout processus structuré de gestion des cas de VBG doit intégrer une assistance en espèces et en bons. Fournir une assistance en espèces et en bons dans le cadre d'un plan d'action pour les personnes survivantes peut contribuer à réduire les risques de VBG et / ou constituer une aide au relèvement. L'assistance en espèces et en bons est un moyen discret et souple d'apporter une aide d'urgence vitale et un soutien à plus long terme sur le chemin de la guérison. La DDC recommande que tout programme de gestion des cas prévoie la possibilité de remettre de l'argent liquide et de suivre les difficultés que les personnes survivantes peuvent rencontrer.

En examinant les composantes du projet relatives à l'assistance sous forme d'espèces et de bons, vérifiez les points suivants :

- Le transfert monétaire est une option du processus de gestion de cas;
- L'argent est fourni sans conditions ni restrictions (obligation pour la personne survivante de quitter son partenaire violent, p. ex.) ;
- Les risques potentiels sont identifiés et discutés, y compris ceux qui concernent l'utilisation de mécanismes particuliers de transfert monétaire ; un plan de protection spécifique pour l'usage des transferts monétaires a été développé.

Pour en savoir plus sur ce sujet, vous pouvez consulter les deux documents suivants: *Comment concevoir et mettre en place une assistance en espèces dans la gestion des cas de VBG* et Les Transferts Monétaires qui Fonctionnent Pour les Femmes.

Les personnes survivantes doivent **également être référées à d'autres formes de soutien économique**, voir la fiche pratique 3 : *Intégration d'interventions économiques dans la prévention et la réponse en matière de VBG*.

8 Quel est le rôle des organisations de femmes dans les projets de lutte contre la VBG ?

Les organisations de femmes sont les mieux placées pour diriger et mettre en œuvre la prise en charge et la prévention des VBG dans leur contexte. Un grand nombre d'organisations de femmes (de la petite structure locale informelle à la grande organisation d'envergure nationale), de féministes et d'activistes ont toujours été en première ligne pour soutenir les personnes survivantes de la VBG, plaider pour la transformation des normes sociales et sexuelles et réclamer l'élimination des inégalités systémiques. La conception d'un projet de lutte contre la VBG doit prendre en considération l'expérience et l'expertise de ces organisations, qui ont traité la question de la VBG dans leur contexte.

Vérifiez les aspects suivants :

- Y a-t-il des organisations de femmes dans la région où se déroule le projet ? Quelles sont leurs compétences et domaines d'expertise ?
- Quel rôle jouent-elles dans la conception et la mise en œuvre du projet ?

- À quel hauteur sont-elles financées ? Comment peut on les rendre plus efficaces dans leur role ?

Pour en savoir plus, voir la fiche pratique 4 : *Soutien aux organisations de femmes*.

9 Comment pérenniser les dispositifs de réponse en matière de VBG ?

La VBG n'étant pas près de disparaître, les programmes doivent être conçus pour durer, même si le soutien spécifique d'un projet se limite à une période courte. Pour produire des changements durables, les services de prise en charge de la VBG doivent être ancrés dans les politiques gouvernementales et dans la législation afin que les gouvernements soient obligés d'en rendre compte, notamment pour ce qui est de leur financement et de la promotion de l'égalité des genres. Les pouvoirs publics à tous les niveaux de gouvernance doivent figurer parmi les parties prenantes des projets financés par la DDC. Alors que les gouvernements au niveau national sont les principales parties prenantes dans l'élaboration et le financement des politiques, de la législation et des programmes nationaux, les gouvernements au niveau local/les autorités locales sont chargés de la mise en œuvre des politiques et peuvent apporter un soutien notamment financier aux projets de lutte contre la VBG. Travailler en étroite collaboration avec les gouvernements locaux a pour but de renforcer la volonté politique et administrative d'investir dans la fourniture de services locaux de lutte contre la VBG.

Il faut se poser les questions suivantes :

- Comment le projet renforce-t-il l'engagement du gouvernement et sa capacité à promouvoir l'égalité des genres ainsi que la prévention et la réponse en matière de VBG ? (Explorer le potentiel de cofinancement dès le début du projet)
- Le projet développe-t-il chez les acteurs de la lutte contre la VBG soutenus et financés par l'État (hôpitaux, justice et police, assistance sociale, organisations locales) les compétences techniques nécessaires pour concevoir et fournir des services multisectoriels de prise en charge ?
- Dans quelle mesure les services étatiques des différents ministères sont coordonnés pour offrir la prise en charge
- Dans quelle mesure les services étatiques à tous les niveaux assurent la coordination des acteurs de lutte contre les VBG ? De quelles compétences ont-elles besoin pour assurer cette coordination à tous les niveaux ? (Mapping, data, supervision des centre offrant des services, base des données, négociations etc)
- Existe-t-il un plan de transfert des services soutenus par le projet à des acteurs locaux (organisations citoyennes ou étatiques) ? Le projet prévoit-il d'accompagner cette transition, notamment en fournissant les capacités nécessaires ?
- Le projet investit-il, dans le pays, dans la constitution d'une équipe de professionnels susceptible de former des concitoyens et de leur fournir des mentors (psychologues, médecins et assistants sociaux spécialisés dans les questions de VBG), par exemple en co-finançant des programmes spécifiques dans des universités ou d'autres établissements de formation ?

- La durée du projet est-elle suffisante pour permettre d'envisager une pérennisation de ses résultats ? Les projets financés par la DDC doivent comprendre au moins deux cycles de trois ans précédés, si possible, d'une phase de mise en route pour les travaux préparatoires indispensables.

Sources et documentation complémentaire

FNUAP : Paquet de services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence

Directives inter-agences pour la gestion des cas de VBG (2017)

IASC (2019) : Normes minimales interorganisations pour la programmation d'actions de lutte contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence

Domaine de responsabilité Violence basée sur le genre (GBV AoR, 2022) : Bibliographie annotée des Ressources en Français pour les Interventions en Matière de Violence Basée sur le Genre en Situations d'Urgence

Lindorfer, Simone (2023). Standards minimaux de qualité de l'approche psychosociale communautaire « Guérir ensemble ». DDC Bujumbura.

Jill Keesbury, W., Onyango-Ouma, Chi-Chi Undie, Catherine Maternowska, Frederick Mugisha, Emmy Kahega, Ian Askew, 2012 : A Review and Evaluation of Multi-Sectoral Response Services ("One-Stop Centers") for Gender-Based Violence in Kenya and Zambia (en). Population Council : Nairobi, Kenya.

FICHE PRATIQUE 2

Prévention de la VBG – réflexion critique et action collective

- **Prévenir la VBG, c'est l'empêcher de se produire** (prévention primaire) ou réduire la fréquence et la sévérité des nouveaux épisodes de violence (prévention secondaire). La prévention fonctionne : quelques années après sa mise en œuvre, on observe une diminution des violences exercées à l'encontre des femmes et des filles.
- **Traiter les causes sous-jacentes de la VBG est l'une des clés de la prévention**. Pour aboutir à l'égalité des sexes et mettre fin à la VBG, il faut modifier non seulement les normes sociales mais aussi les structures et les systèmes sociaux qui maintiennent ces normes, car les comportements des individus sont influencés autant par les unes que par les autres. Les projets de la DDC doivent traiter les deux aspects (réalisations 2 et 3) : sans changement au niveau des structures et des systèmes, le changement des normes sociales ne perdurera pas.

Réflexion critique et action sur les normes dans trois domaines

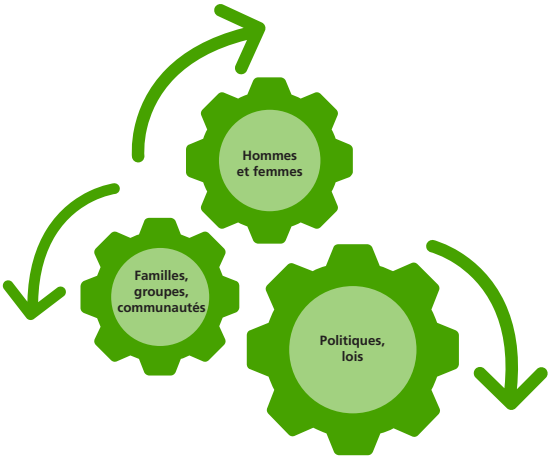

- **Les normes sociales et de genre changent lorsque les individus, les groupes et la société dans son ensemble entament une réflexion critique** sur les normes qu'ils ont profondément internalisées. Il en résulte des actions individuelles et collectives visant à modifier les comportements attendus (norme), les comportements réels et les structures et les systèmes sociaux. Le DDC ne soutient pas **les séances de sensibilisation uniques car elles ne sont ni efficaces** ni appropriées. On ne modifie pas les normes sociales et de genre en se contentant de dicter aux gens leur comportement.
- Les interventions sur les normes sociales doivent prendre en considération les éléments suivants :
  - Les normes sociales et de genre **ne sont pas statiques**, elles sont fluides ; elles ont changé par le passé, elles changeront encore ;
  - **Les normes ne sont pas uniformes dans un contexte donné**, il peut y avoir des contradictions, des oppositions et des résistances vis-à-vis des normes au sein d'une même communauté ;

– **Modifier les normes sociales (et les comportements) n'est pas un processus linéaire** ; les changements progressifs peuvent rétablir des normes nocives (l'Afghanistan en fournit un exemple typique puisque les normes relatives à la mobilité des femmes y ont été modifiées plusieurs fois au gré des régimes et des crises humanitaires successifs).

Approche psychosociale de la prévention

Le fait de reconnaître les expériences traumatiques et de promouvoir les facteurs protecteurs (empathie, communication, régulation émotionnelle, environnement familial propice) aux niveaux individuel, relationnel et communautaire s'est révélé efficace pour réduire certaines formes de VBG, dont la violence entre partenaires intimes et les violences domestiques.

Source: DDC 2006. Genre, transformation des conflits et approche psychosociale.

La VBG est liée à la détresse et au traumatisme de l'ensemble de la communauté, causés par le contexte spécifique de la communauté touchée : crises humanitaires, violence, pauvreté, discrimination et oppression de groupes entiers en raison de leur appartenance ethnique ou réligieux, de leur caste ou de leur identité nationale. Ces facteurs contribuent à l'augmentation de la violence sexiste.

Inviter des individus et des familles, des groupes ou des communautés à engager une réflexion critique et des changements est un travail très délicat. Les animateurs et animatrices doivent comprendre comment le monde intérieur des individus (ou psychologique : sentiments, pensées, croyances) et le monde extérieur (ou social : relations et environnement politique et socio-économique) s'influencent mutuellement. Les animateurs et animatrices doivent :

- Aider les individus/familles/groupes à s'interroger sur les normes qui justifient la façon dont les femmes et les filles sont traitées et les croyances sur la façon dont un homme ou une femme devrait agir. Les participants doivent explorer les vulnérabilités et les préjudices causés par l'application de ces normes ;
- Soutenir les individus/familles groupes dans l'analyse et la compréhension des liens entre leur histoire personnelle et leur histoire collective d'une part, et leurs vulnérabilités et leur comportement d'autre part – y compris l'usage de la violence ;
- Reconnaître les vulnérabilités, ne pas essayer de minimiser les souffrances individuelles de tel ou tel membre du groupe, discuter avec eux pour que chacun se sente écouté ; les aider à s'approprier ou à se réapproprier leur pouvoir individuel (power within) ;
- Identifier, en discutant avec les individus, les familles ou les groupes, les moyens de traiter collectivement les causes de ces vulnérabilités et à réfléchir, agir et interagir au niveau communautaire pour s'approprier le pouvoir communautaire (power with).

Modèles d'interventions de prévention de la VBG. De nombreux acteurs de la lutte contre la VBG ont piloté et étendu avec succès des interventions à l'échelle de la communauté sur la prévention de la VBG et la transformation des relations entre les hommes et les femmes. Cette fiche pratique met l'accent sur les approches qui visent à

développer une conscientisation de la réalité émotionnelle et sociale des participants et à œuvrer en faveur du changement au niveau individuel et collectif. L'une des approches les plus radicales est "Guérir ensemble", pratiquée par la DDC dans la région des Grands Lacs. Elle combine le soutien aux personnes survivantes avec la prévention de la VBG.

« Guérir ensemble » – une approche psychosociale qui conceptualise la VBG comme expérience individuelle et sociale et suggère une intervention intégrant la réponse à la VBG et la prévention

"Guérir ensemble" a été développé par le professeur Simon Gasibirege de l'Institut africain de psychologie intégrale au Rwanda. Il s'agit d'une approche qui change le paradigme de la lutte contre la VBG. Elle reconnaît que tout crime commis à l'encontre d'une personne affecte de nombreuses autres personnes : les membres de la famille, les proches, les voisins, les soignants et même l'auteur du crime. La violence basée sur le genre est définie comme un ensemble de relations dysfonctionnelles et perturbatrices fondées sur des inégalités sociales et de genre intériorisées. Il s'agit d'un acte individuel qui a lieu entre l'auteur et la victime, mais qui reflète également une relation sociale fondée sur des attitudes et des pratiques patriarcales intériorisées par les hommes et les femmes. Par conséquent, la violence crée des blessures individuelles dans la vie des survivants et a des conséquences plus larges, notamment des relations de méfiance, la perturbation des familles et des communautés par le rejet de la personne survivante et la transmission de la violence d'une génération à l'autre. La guérison peut être obtenue uniquement au niveau individuel, mais doit inclure toutes les personnes touchées par la violence.

« Les blessures de la vie » est un terme non pathologiste qui décrit la souffrance psychologique et sociale après des expériences de violence telles que la VBG, l'abandon, l'expulsion, la stigmatisation, mais aussi, par exemple, le rejet par les parents, l'humiliation due à la discrimination et les blessures créées par des normes restrictives en matière de genre pour les hommes et les femmes. Ce sont ces blessures – subies et causées à d'autres dans un cercle vicieux – qui affectent la confiance et les relations au sein des familles, des groupes et des communautés.

La guérison est un processus individuel et social. Dans les groupes communautaires, des animateurs ayant eux-mêmes suivi un processus de transformation aident les citoyens à explorer leurs « blessures de la vie » et à mieux comprendre comment ces expériences, associées aux normes sociales, influencent les comportements interpersonnels et comment les participants peuvent être habilités à modifier leurs relations et leurs comportements. Au cours d'une série de cinq ateliers de quatre à cinq jours, les participants écoutent l'expérience des autres, font leur deuil ensemble et retrouvent peu à peu leur confiance et leur estime de soi. Le processus de guérison comprend également la remise en question des normes sociales et de genre et la volonté de les changer.

Le processus de groupe est toujours accompagné d'un soutien individuel multisectoriel pour les survivants, en fonction de leurs besoins.

Le programme « Guérir ensemble » est mis en œuvre depuis 2011 dans le cadre du programme psychosocial régional financé par la DDC pour lutter contre les VBG dans la région des Grands Lacs. Ce programme, dans sa forme actuelle, se termine à la fin de 2023. Mais l'approche est intégrée dans d'autres interventions dans la région et est en cours d'adaptation par la DDC au Mali et dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest.

Adapté de : Simone Lindorfer (2023). Standards minimaux de qualité de l'approche psychosociale communautaire « Guérir ensemble », DDC Bujumbura.

? Évaluation d'interventions visant à prévenir les VBG : questions essentielles à se poser

1 Qui participe au processus de changement des normes de genre et de prévention de la VBG ?

La DDC préconise d'inclure une réflexion critique à l'échelle des communautés dans les efforts visant à prévenir les violences basées sur le genre. Ces activités prennent en général la forme de réunions et d'événements dans différents lieux ou quartiers. Elles se déroulent en petits groupes, qui séparent le plus souvent sexes et groupes d'âge, mais peuvent le cas échéant être mixtes. La mobilisation des individus, des familles, des groupes et des communautés entières en vue d'une action à l'échelle de la communauté est un élément clé des interventions visant à modifier les normes sociales. Bien que le point de basculement exact pour le changement dans une communauté n'ait pas été scientifiquement établi, il faut qu'une population critique adopte de nouvelles idées et de nouveaux comportements pour que les normes changent. Le programme "Guérir ensemble" présenté dans l'encadré ci-dessus et le programme SASA ! présenté dans l'encadré ci-dessous sont tous deux des approches efficaces pour initier un changement à l'échelle de la communauté.

SASA ! Une approche à l'échelle de la communauté pour prévenir les violences basées sur le genre

SASA ! Une approche à l'échelle de la communauté pour prévenir les violences basées sur le genre

SASA ! est une approche qui consiste à mobiliser l'ensemble d'une communauté pour prévenir la violence envers les femmes. En swahili, « sasa ! » signifie « maintenant ! », et le choix de cette désignation souligne l'urgence qu'il y a de prévenir la violence sexiste. C'est aussi l'acronyme des quatre phases de ce programme :

Start (début) : identifier des militantes, des militants et des leaders au sein de la communauté ainsi que des alliés institutionnels, consacrer du temps avec eux à examiner les normes de la communauté en lien avec les violences sexistes, commencer le travail destiné à **renforcer ses capacités individuelles/son propre pouvoir intérieur** (power within) à modifier leur propre existence et commencer à impliquer d'autres membres de la communauté.

Awareness (prise de conscience) : grâce à leurs stratégies respectives d'activisme local, de leadership et de renforcement institutionnel, les militantes, les militants, les leaders et les alliés institutionnels mènent diverses activités incitatives et interactives pour encourager les membres de la communauté à **remettre en question la domination des hommes sur les femmes** et le silence qui entoure ce rapport de pouvoir au sein de la communauté. Chaque personne qui participe à ces activités passe par une réflexion sur son propre pouvoir intérieur (power within).

Support (soutien) : des personnes toujours plus nombreuses s'engagent aux côtés des militantes, des militants, des leaders et des alliés institutionnels ; elles acquièrent de nouvelles compétences et **unissent leurs forces** (power with others) pour apporter un soutien aux femmes qui ont subi des violences, aux couples qui essaient de modifier leur fonctionnement ainsi qu'aux militantes et aux militants qui placent les hommes usant de violence face à leurs responsabilités.

Action : les militantes, les militants, les leaders et les alliés institutionnels renforcent la capacité de membres de la communauté à opérer des changements et à les maintenir sur le long terme. Le but est d'établir solidement de nouvelles normes qui rejettent résolument la violence basée sur le genre et qui permettent aux femmes de mener une vie digne et épanouissante en toute sécurité.

Source: Raising Voices (2020) SASA! Together: An activist approach for prevention violence against women, Kampala, Uganda.

L'évaluation de projets visant notamment à prévenir la violence basée sur le genre doit vérifier les points suivants :

- Des activités sont-elles prévues pour l'ensemble de la communauté ? Femmes, hommes, filles et garçons sont-ils impliqués dans les réflexions critiques au moyen de différents points d'entrée (groupes et espaces communautaires, famille, école, initiatives communautaires existantes etc.) ?
- L'intervention comprend-elle :
  - des réflexions collectives (au sein de groupes qui distinguent âge et sexe ou de groupes mixtes) ?
  - une action collective (menée par des femmes et des filles et par des groupes mixtes) ?
  - des activités créant une solidarité, une alliance (entre femmes et filles, hommes et garçons, mais aussi au sein de groupes mixtes) ?
- Comment les personnes participant aux groupes de réflexion critique sont-elles sélectionnées ? Par quels moyens le projet prend-il contact avec les personnes les plus marginalisées et les incite-t-il à participer ?

2 Comment sont conçus et développés les programmes et les stratégies visant à mener une réflexion critique sur le genre et les normes sociales ?

Si les normes patriarcales qui sous-tendent la violence basée sur le genre se retrouvent partout dans le monde, les manifestations de cette violence varient selon le contexte. Dans les situations de conflit ou d'après-conflit, les traumatismes dus au conflit ou au déplacement sont étroitement liés aux violences perpétrées dans le cadre des relations intimes, et il importe de les prendre en compte dans les efforts de prévention. De même, les privations économiques ou l'oppression basée sur l'appartenance à un groupe minoritaire sont aussi souvent liées à la problématique de la violence basée sur le genre, et les projets de prévention doivent en tenir compte.

Les manifestations de l'inégalité entre les sexes propres au contexte, les facteurs contribuant à la VBG ainsi que la perception des causes et des effets de la VBG qu'ont les femmes et les hommes doivent être compris par ceux qui formulent la stratégie de prévention et le curriculum de discussion de groupe.

La revue de projets doit vérifier les points suivants :

- Le contenu et la stratégie se fondent-ils sur les connaissances et l'expérience des acteurs locaux ? Il convient d'éviter les projets dont les contenus et les stratégies ont été élaborés par des acteurs internationaux (qu'il s'agisse de personnes ou d'organisations) à moins qu'ils n'aient été évalués par des spécialistes locaux et adaptés au contexte spécifique par des acteurs nationaux ou locaux.
- La durée du projet est-elle suffisante pour développer, tester et adapter les méthodes appliquées, ainsi que pour assurer la formation et l'encadrement des animateurs locaux, la mise en œuvre du projet, son suivi, son accompagnement et l'évaluation participative de ses résultats ?
  - Rien ne sert de financer des versions abrégées de méthodes ou de programmes par manque de temps ou de fonds. De telles interventions sont trop brèves pour engendrer un processus de changement.
  - Prévoir un pilotage des initiatives et, le cas échéant, une phase initiale.
- Comment seront sélectionnés les animateurs/animatrices des séances de réflexion critique ? Ces animateurs et animatrices doivent bénéficier de la confiance des communautés, jouir du respect de leurs semblables et servir de modèle par leur comportement et leur respect de l'égalité des sexes.
  - Les animateurs et animatrices sont eux aussi influencés par certaines normes qu'ils ont profondément intériorisées et ils doivent avoir entrepris une démarche personnelle visant à remettre en question leur vision du genre, de la sexualité, des rapports de pouvoir, etc., avant de pouvoir motiver d'autres personnes à mener le même type de réflexion. Il faut se demander comment le projet formera les animateurs et les animatrices et leur assurera un soutien sur le long terme sous forme de mentorat ou de la supervision.

Caractéristiques d'une discussion à même d'ouvrir une réflexion critique sur le genre et les normes sociales

- La discussion a lieu au sein de groupes soit mixtes soit réservés aux femmes ou aux hommes.
- Le programme est élaboré et testé dans le contexte où il doit s'appliquer, il est adapté aux différentes cohortes en fonction de leur genre et de leur âge (femmes, filles, hommes, garçons, membres de la famille, couples).
- Les discussions abordent des sujets qui aident à porter un regard critique sur la manière dont le monde intérieur et le monde extérieur d'un individu (psychosocial) interagissent et s'influencent mutuellement pour créer des normes concernant les masculinités et les féminités, la socialisation des genres, les rapports de pouvoir déséquilibrés ainsi que les causes structurelles et systémiques de la violence basée sur le genre.
- Le programme comprend des stratégies pour aider les participants à s'écouter les uns les autres, à mieux comprendre leurs émotions et à gérer les conflits.
- Le programme est mis en œuvre sur une période allant de quelques mois à un an et comprend des séances de deux à quatre heures organisées à intervalles réguliers (chaque semaine ou tous les quinze jours).

- Le programme implique une réflexion collective, une planification individuelle et collective et des activités menant au changement.
- Le travail est assuré par des animatrices et des animateurs issus des communautés concernées et ayant suivi une formation appropriée.
- Le programme peut être une intervention isolée, mais il sera souvent plus efficace s'il est intégré dans un ensemble de formations et d'ateliers associés à des projets concernant l'économie, la santé ou la santé psychique.

3 Comment les filles et les femmes sont-elles impliquées dans les efforts de prévention ?

La violence basée sur le genre vise de manière disproportionnée les femmes, les filles et les membres de la communauté LGBTIQ+. Les efforts de prévention doivent donc se concentrer sur ces groupes de la population. Les projets financés par la DDC doivent non seulement accompagner une réflexion critique sur l'inégalité des genres ainsi que sur les causes et les conséquences de la violence sexiste, mais aussi, entre autres, fournir des informations, développer des compétences (compétences de vie, leadership, compétences financières et professionnelles) et proposer aux participantes des activités récréatives. Pour des informations complémentaires sur l'appui à la solidarité féminine, voir la fiche pratique 4 « Soutien aux organisations de femmes ». De nombreux intervenants de la lutte contre la VBG créent des espaces formels et informels exclusivement dédiés aux femmes et aux filles (espaces sûrs à l'usage des femmes et des filles) comme point d'entrée pour mener des interventions auprès d'elles.

Les projets de la DDC doivent inclure les membres les plus marginalisés des communautés. Des obstacles spécifiques (handicap, contrôle excessif sur leur mobilité exercé par leur famille ou leur partenaire, garde des enfants, etc.) entravent parfois la participation des femmes et des filles. Les projets doivent donc être conçus de manière à aplanir ces obstacles : création d'un espace sûr à l'usage des femmes et des filles, prise en charge des enfants sur place, indemnités de transport pour faciliter la participation et mobiliser activement certaines personnes, telles les femmes handicapées. Le projet doit tenir compte des horaires et de la disponibilité des personnes à réunir, en particulier de celles qui sont difficiles à atteindre.

La revue de projets examine les moyens mis en œuvre pour atteindre les résultats suivants :

- Promouvoir le leadership des femmes, des filles et des membres de la communauté LGBTIQ+ dans la conception et la réalisation de projets de prévention. C'est une condition indispensable pour aider la transformation dans leur propre vie.
- Faciliter la solidarité et les alliances entre femmes, filles et membres de la communauté LGBTIQ+ : groupes, organisations communautaires et réseaux visant à soutenir les personnes ayant survécu à la violence sexiste et les personnes à risque.
- Aiguiller en toute sécurité les personnes survivantes vers les services de prise en charge lorsqu'elles révèlent qu'elles l'ont subie.
- Sélectionner, former et encadrer les animateurs et les animatrices qui travailleront avec les femmes et les filles.

– Les animatrices de projets de lutte contre la violence basée sur le genre sont souvent confrontées à l'hostilité des communautés. Vérifier comment le projet assoira leur crédibilité au sein de la communauté. Quelles stratégies et mesures seront appliquées, en particulier pour assurer la sécurité des animatrices (femmes ou filles) ?

- Créer un environnement sûr au sein de la communauté afin de permettre aux femmes et aux filles de participer à ces projets (de manière à répondre à toute objection ou obstruction avancée par la famille ou la communauté).

Les espaces sûrs à l'usage des femmes et des filles comme point d'entrée pour les projets de prévention et de réponse en matière de VBG

Les espaces sûrs pour les femmes et les filles sont des lieux formels ou informels exclusivement réservés aux femmes et aux filles, où elles peuvent bénéficier d'un ensemble de services et d'offres psychosociales.

Dans un contexte humanitaire ou de développe¬ment où la mobilité des femmes et des filles est fortement restreinte, de nombreux partenaires de la DDC ont constaté que de tels espaces sont un moyen éprouvé pour atteindre les femmes et les filles.

Ces espaces proposent souvent de la gestion de dossiers individuels dans le cadre d'autres activités, qui devraient inclure une réflexion critique sur les normes sociales.

Lors de l'évaluation d'un espace réservé à l'usage des femmes et des filles, il faut s'assurer que les activités ne sont pas uniquement liées aux loisirs (importants certes), mais que des efforts conséquents sont déployés pour aider les femmes à s'engager dans des activités communautaires et à les diriger. L'espace doit aussi maintenir un contact avec la communauté afin de pouvoir atteindre les femmes qui n'ont pas pu se rendre dans ce lieu.

Il est important de créer ces espaces en concertation avec les femmes et les filles, et de privilégier les activités d'autonomisation. Ces lieux ne doivent pas être simplement des centres d'accueil ou de distribution d'articles (trousses d'hygiène féminine, p. ex.).

Adapté de: UNFPA (2015). Women and Girls Safe Spaces: A Guidance Note Based on Lessons Learned from the Syrian Crisis, extrait adapté par les auteurs.

4 Comment atteindre les hommes et les inciter à participer au changement ?

Il est essentiel de faire intervenir les hommes et les garçons pour prévenir la violence basée sur le genre. Les projets de prévention sont cependant rarement parvenus à susciter et à maintenir l'intérêt des hommes pour des discussions et des activités collectives visant à changer les normes sociales et de genre, surtout lorsque les activités portent le titre de « prévention de la violence basée sur le genre ». Les acteurs de la lutte contre la violence sexiste rapportent que les hommes ne s'intéressent pas à ce genre de débats ou trouvent que ces discussions sont dirigées « contre eux ». L'expérience montre que les hommes font preuve d'un intérêt accru lorsque les réflexions critiques sur les normes sociales et de genre font partie intégrante d'autres projets (ou ensembles

de projets), lorsque les hommes et les familles en tirent un avantage direct, c'est-à-dire des activités destinées à améliorer le bien-être de la famille ou des projets visant à améliorer les moyens de subsistance, la santé ou la santé mentale. Les interventions qui visent à améliorer la dynamique familiale sont particulièrement prometteuses, car elles ne s'adressent pas aux hommes en tant qu'individus mais en tant que membres d'une famille ou d'un couple. La DDC a également élaboré un guide afin d'impliquer les hommes et les garçons dans la lutte contre la VBG.

Différents types de projets pour impliquer les hommes (et les familles) dans des activités visant à changer les normes sociales et de genre

- Les **programmes destinés aux couples** sont une stratégie efficace pour impliquer les hommes et les amener à réduire la violence conjugale. Ils sont souvent appelés programmes de « bien-être familial ».
- Les **interventions englobant toute la famille**, qui impliquent différents membres de la famille ou du ménage, y compris de la famille élargie dans des ménages intergénérationnels (lorsque les beaux-parents [hommes ou femmes] commettent également des actes de violence basée sur le genre et lorsque les deux parents, y compris la survivante, usent de violence envers leurs enfants, se sont révélées efficaces pour atténuer la violence conjugale, la violence domestique et la violence envers les enfants.
- Les **programmes d'éducation parentale** qui incluent un contenu spécifique sur les relations entre les genres ont fait leurs preuves pour réduire la violence à l'égard des enfants ainsi que la violence conjugale, tout en obtenant de meilleurs résultats dans l'éducation parentale et dans le domaine de la santé.
- Les programmes conçus pour **améliorer la santé psychique de communautés entières** dans un cadre à la fois humanitaire et de développement constituent une bonne stratégie pour faire participer les hommes à la prévention de la violence basée sur le genre. À titre d'exemple, voir les projets de la DDC dans la région des Grands Lacs et le programme appelé Living Peace mis au point en République démocratique du Congo et adapté à d'autres contextes, comme le Liban, le Brésil, etc.
- Les **programmes destinés à améliorer la situation économique et les moyens de subsistance** qui impliquent les femmes et les hommes d'un ménage, y compris les couples et d'autres membres de la famille (pour de plus amples informations et des exemples, voir aussi la fiche pratique 3 « Intégration d'interventions économiques dans la prévention et la réponse en matière de VBG »).

Dans de nombreux projets, le travail avec les hommes et les garçons est superficiel et se limite souvent à la diffusion de messages sur la masculinité positive. Or, il importe que les hommes (et les garçons) entreprennent une démarche qui remet en question les normes sociales et de genre dans le cadre de programmes structurés et s'étendant sur une certaine période. Lorsqu'elles sont isolées, des activités comme une campagne médiatique, le théâtre de rue ou un événement sportif faisant participer des hommes et des garçons, ne conviennent pas pour modifier les normes sociales,sauf si elles s'inscrivent dans un programme communautaire plus large.

L'évaluation de projets visant à impliquer les hommes et les garçons devrait poser les questions suivantes :

- Comment l'implication des hommes répond-elle aux besoins spécifiques des hommes et des garçons, leur accordant le rôle d'acteurs et de bénéficiaires ?
  - Les problèmes spécifiques des hommes et des garçons sont-ils pris en compte dans les discussions sur le genre et la violence sexiste ? La discussion inclut-elle leurs propres réflexions sur leur vulnérabilité et leurs expériences liées aux normes de genre ?
  - Les activités abordent-elles leurs préoccupations quant aux moyens de subsistance, en faisant par exemple le lien entre la réflexion sur la violence sexiste et un programme existant destiné à générer des revenus ?
- Le projet s'adresse-t-il aux hommes en tant que membres d'une famille ou d'une communauté au bien-être de laquelle ils souhaitent contribuer ? La réflexion sur les normes de genre et sur la violence sexiste fait-elle partie d'un programme pour couples, d'un programme de bien-être familial, d'un programme d'éducation parentale ou d'un programme de santé et de santé psychique au sein du couple ?
- Qui anime les séances avec les hommes ? Quel type de préparation, de formation et de réflexion sur soi le projet propose-t-il aux animateurs ?

Exemple de programmes pour couples dans le cadre d'interventions portant sur les normes sociales et les dynamiques intrafamiliales qui influencent la violence basée sur le genre

Indashyikirwa (agents du changement), Rwanda, région des Grands Lacs et Syrie
Ce programme a été mis au point par CARE Rwanda en collaboration avec deux ONG rwandaises : le Rwanda Men's Resource Centre et le Rwanda Women's Network. Depuis 2012, il a également été mené avec succès dans le cadre des activités de la DDC dans la région des Grands Lacs. Le Bureau des affaires étrangères et du commonwealth (*Foreign, Commonwealth and Development Office*, FCDO) est en train de l'adapter à la Syrie.

Le programme comprend **21 séances**, réparties sur **cinq mois**, organisées avec des couples :

1. Commencer le voyage ensemble
2. Tout est question de pouvoir
3. Le pouvoir dans nos vies
4. G comme genre
5. Droits et réalité
6. Violence basée sur le genre – notions fondamentales
7. Comprendre ce qu'est l'emprise sur quelqu'un
8. Genre, rapports de pouvoir et sexualité
9. Déclencheurs ordinaires de la violence basée sur le genre
10. S'arrêter pour réfléchir
11. À quoi reconnaît-on une relation saine
12. Poser les fondements d'une relation saine (3h)
13. Gérer les sentiments déclencheurs
14. Gérer les pensées qui déclenchent la violence
15. Gérer les éléments déclencheurs
16. Équilibrer le pouvoir économique
17. Apporter une réponse menant à l'autonomie
18. S'engager dans le changement
19. Réduire les abus d'alcool
20. Passer en revue le chemin parcouru
21. Notre communauté, notre responsabilité

Résultats : diminution notable de la violence conjugale (y compris de la violence conjugale d'origine économique) au sein des couples participant au programme.

Source: What Works to Prevent Violence (2019) Impact of Indashyikirwa: An innovative programme to reduce partner violence in rural Rwanda. Evidence Brief August 2019.

Exemple de programmes pour membres de famille dans le cadre d'interventions portant sur les normes sociales et les dynamiques intrafamiliales qui influencent la violence basée sur le genre

Zindagii Shoista (Vivre dans la dignité), Tadjikistan

Ce programme a été mis au point par l'ONG International Alert, la CESVI et trois partenaires locaux : ATO, Farodis et Zanoni Sharq. Après avoir été adapté, il a été appliqué sous le nom de Sammanit Jeevan au Népal.

Il comprend **23 séances**, réparties entre autonomisation sociale et autonomisation économique, réunissant chaque semaine des femmes et des membres du ménage (beaux-parents, mari et autres).

Phase 1 : Autonomisation sociale – discussions consacrées aux relations, à la santé de la famille, à la violence

1. Communiquons
2. Hommes et femmes
3. Les relations
4. Réunion du groupe de pairs
5. Santé de la famille – partie 1
6. Santé de la famille – partie 2
7. La violence dans les relations
8. Soutenir les femmes victimes de violence dans le couple
9. Changer les comportements
10. S'affirmer et exprimer son avis
11. Dernière séance du groupe de pairs

Phase 2 : Autonomisation économique (à réaliser une fois la phase 1 achevée)
Module 1: Accent sur le ménage

1. Comprendre les apports et les revenus de notre ménage
2. Le budget de notre ménage et la manière dont nous dépensons l'argent
3. Comment économiser de l'argent et assurer notre avenir
4. Réunion du groupe de pairs

Module 2 : Activités génératrices de revenus

1. Possibilités de mener des activités génératrices de revenus
2. Comment lancer des activités génératrices de revenus
3. Évaluer le marché en vue de mener des activités génératrices de revenus
4. Planifier et budgétiser des activités génératrices de revenus
5. Calculer les coûts et les prix
6. Planifier et budgétiser des simulations d'activités génératrices de revenus
7. Finaliser des projets d'activités génératrices de revenus
8. Comptabilité et marketing

Résultats : au bout de trente mois, le niveau de violence envers les femmes et les filles a diminué de 50 %, tandis que les indicateurs relatifs à la qualité des relations et à l'égalité des genres montrent une progression. Des améliorations significatives ont été observées pour tous les indicateurs du statut socio-économique, de même que dans le domaine de la santé, y compris sur l'échelle de la dépression et de la tendance suicidaire.

Source: Mastonshoeva, S.; Myrttinen, H.; Chirwa, E.; Shonasimova, S.; Gulyamova, P.; Shai, N. & Jewkes, R. (2020). Evaluation of Zindagii Shoista (Living with Dignity), an intervention to prevent violence against women in Tajikistan: impact after 30 months, What Works to Prevent Violence against Women and Girls.

Références et bibliographie

Modules de formation utilisés dans le cadre du changement de normes sociales

Raising Voices (2020). SASA! Together: An activist approach for preventing violence against women, Kampala, Uganda.

Lindorfer, Simone (2023). Standards minimaux de qualité de l'approche psychosociale communautaire « Guérir ensemble ». DDC Bujumbura.

Modules de formation utilisés dans le cadre du changement de normes sociales et de l'autonomisation économique

Zindagii Shoista – *Living With Dignity: Workshop Manual Part* 1, mis au point par International Alert et d'autres organismes

Couples Curriculum Training Module utilisé dans le cadre du modèle Indashyikirwa mis au point par CARE Rwanda et d'autres organismes

Program Implementation Manual Economic And Social Empowerment (Ea$E), modèle mis au point par l'IRC

Évaluation de l'impact de programmes économiques intégrés à des projets de prévention et de réponse en matière de violence basée sur le genre

Mastonshoeva, S.; Myrttinen, H.; Chirwa, E.; Shonasimova, S.; Gulyamova, P.; Shai, N. et Jewkes, R. (2020). *Evaluation of Zindagii Shoista (Living with Dignity), an intervention to prevent violence against women in Tajikistan: impact after 30 months, What Works to Prevent Violence against Women and Girls.*

Evidence on impact of EA$E model of IRC in Burundi: IRC (2011) : Getting down to business: Women's economic and social empowerment in Burundi.

What Works to Prevent Violence against Women and Girls (2019). Impact of Indashyikirwa: An innovative programme to reduce partner violence in rural Rwanda. Evidence Brief August 2019.

FICHE PRATIQUE 3

Intégration d'interventions économiques dans la prévention et la réponse en matière de VBG

- **Il existe différents liens entre dénuement économique et violence basée sur le genre**, en voici quelques exemples:
  - **La pauvreté de personnes ayant survécu à la violence basée sur le genre peut aggraver leur traumatisme et exercer une influence sur leur rétablissement**: les personnes qui subissent de la violence basée sur le genre se trouvent aussi souvent dans une situation de dénuement économique, qui peut aggraver leur traumatisme, limiter le soutien dont elles peuvent bénéficier et les empêcher d'accéder à certains services. La violence sexiste peut aussi réduire la capacité des personnes survivantes à gagner un revenu.
  - **Le manque de ressources économiques rend les femmes, les filles et les garçons vulnérables aux violences basées sur le genre**, y compris aux violences conjugales et autres formes de violences sexistes telles que l'exploitation sexuelle, la traite des êtres humains et les mariages précoces.
  - **Le stress économique est connu pour être un important facteur de risque en matière de violence conjugale**. Le chômage et les difficultés économiques augmentent le stress au sein d'un ménage et ce stress se traduit souvent par une violence accrue des hommes envers leur partenaire.
  - **La modification du statut économique des femmes peut accroître la violence conjugale**. La remise en question des normes traditionnelles, selon lesquelles les hommes sont les principaux « soutiens de famille », peut accroître la violence envers les femmes. (Dans beaucoup de ménages déplacés, par exemple, les femmes sont contraintes à travailler hors du domicile familial pour la première fois alors que les hommes ne trouvent pas d'emploi satisfaisant. Une telle situation peut exacerber la violence.)

Replacer la violence basée sur le genre dans le contexte économique des personnes survivantes

Les activités de la DDC s'inscrivent le plus souvent dans des situations humanitaires et de développement caractérisées par de faibles revenus et un fort taux de sous-emploi. Si le dénuement économique à un impact différent sur les femmes, les hommes, les enfants, les jeunes ou les personnes âgées, il n'en affecte pas moins les ménages entiers. De plus, les crises politiques et économiques ainsi que les conflits et les situations post-conflit aggravent encore la situation des ménages en termes de pauvreté et de stress économique.

- **La mise en relation des survivantes de la VBG avec des opportunités économiques renforce l'autonomisation et la résilience.**
- **La lutte contre le dénuement économique est une composante importante du dispositif de prévention et de réponse en matière de VBG**.
  - Il est important de réaliser des programmes visant à promouvoir le bien-être économique des ménages et non seulement des femmes. Offrir des possibilités économiques aux femmes et pas à leurs époux peut nuire aux femmes en augmentant la violence conjugale.
- **Les projets économiques impliquant des ménages entiers peuvent réduire la violence basée sur le genre**.
  - Si les femmes participent pleinement aux décisions concernant le projet économique (commerce, entreprise, etc.) et l'utilisation des revenus générés.
  - Si les projet économique comprend une réflexion critique des participants sur l'inégalité des genres, les normes sociales et les dynamiques familiales.

Les projets économiques constituent un bon point d'entrée pour aborder la violence basée sur le genre avec les hommes

Les projets de lutte contre la violence basée sur le genre peinent à susciter l'intérêt des hommes et à les inciter à participer aux discussions sur les normes en matière de genre et sur les violences sexistes. Les animateurs rapportent que ces discussions n'intéressent pas les hommes et que ceux-ci se sentent parfois attaqués. Même si les hommes sont ouverts à la discussion, ils se concentrent souvent sur leurs problèmes économiques. Certains acteurs de la lutte contre la violence basée sur le genre ont donc cherché des solutions pour aborder les préoccupations des hommes comme une fin en soi, ainsi que comme un moyen d'impliquer les hommes dans la transformation des normes sociales. Ces projets ont réussi à susciter et à retenir l'intérêt des hommes et recèlent un potentiel prometteur pour réduire la violence basée sur le genre.

Comment des projets économiques peuvent réduire la violence basée sur le genre : quelques pistes

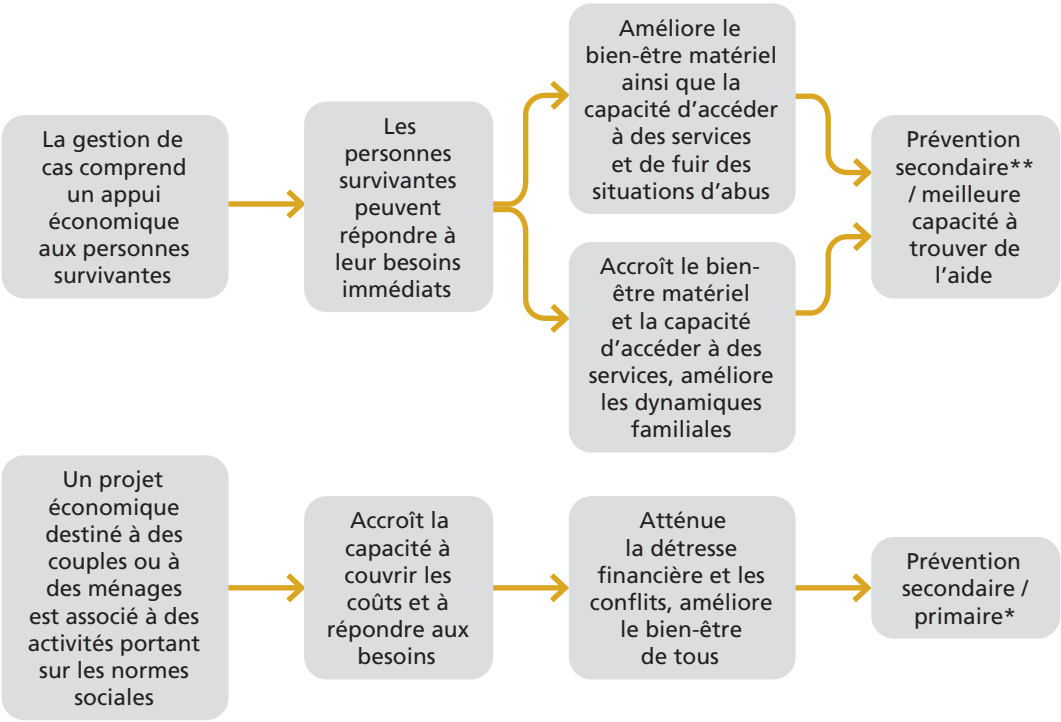

*Prévention primaire : prévenir la violence avant qu'elle ne se manifeste

**Prévention secondaire : prévenir le retour de la violence

Source: Schéma adapté à partir de la présentation de Julienne Corboz à la DDC, décembre 2022.

? Intégration des interventions économiques et d'un système de prévention et de réponse en matière de VBG : questions essentielles à se poser

1 De quelle manière la réflexion critique sur les normes sociales / de genre est-elle prise en compte dans l'intervention économique ?

De nouvelles données probantes indiquent qu'il est possible de réduire la violence basée sur le genre lorsque les interventions économiques s'accompagnent de mesures visant à favoriser la réflexion critique sur la question des normes sociales / de genre et des dynamiques familiales. Certains acteurs intervenant dans le domaine de la VBG ont développé des programmes d'études spécifiques pour de telles réflexions dans le but de les intégrer à leurs programmes de formation destinés à l'intervention économique. Par exemple, une séance de formation consacrée à la gestion financière avec des hommes et des femmes peut inclure une analyse de la gestion des finances du foyer et des tâches domestiques non rémunérées, invitant les participantes et participants à se poser les questions suivantes : qui gère, qui contrôle, qui contribue ? Ces discussions peuvent constituer des points d'entrée efficaces pour faciliter la réflexion sur la discrimination et les inégalités. Certaines organisations ont déjà testé ce type d'interventions et obtenu des résultats encourageants.

Lors de l'examen des composantes sociales des projets de développement économique, il convient de vérifier que :

- Une période suffisante a été prévue pour permettre au projet de produire des résultats. Bien que la durée des séances de formation consacrées aux aspects économiques et aux normes sociales puisse varier de quelques semaines à plus d'une année, il est recommandé de tabler sur un cycle de projet d'une durée minimale de deux ans, y compris le temps de préparation pour la formation des animateurs et un solide soutien une fois la formation achevée.
- L'intervention est conçue de manière appropriée : il est recommandé de la présenter sous la forme de sessions de « bien-être familial » ou sous tout autre intitulé rassurant.
- Le programme d'études a été testé, évalué et adapté au contexte sur la base des retours reçus de la part des organisations de femmes.
- Une attention suffisante a été accordée à la formation et au mentorat des animateurs locaux.

Intégration du système de prévention et de réponse en matière de VBG dans le cadre de projets de développement économique : exemples choisis

Indashyikirwa (« agents du changement » en kinyarwanda), Rwanda, région des Grands Lacs et également depuis peu en Syrie

Développé par CARE Rwanda en partenariat avec deux ONG rwandaises : Centre de ressources pour les hommes du Rwanda et Réseau des femmes-Rwanda. Depuis 2012, le programme est également mis en œuvre avec succès dans le cadre du projet de la DDC dans la région des Grands lacs. Actuellement, le Bureau des affaires étrangères et du Commonwealth (Foreign, Commonwealth & Development Office, FCDO) est en train de l'adapter pour le mettre en œuvre en Syrie.

Le contexte : violence conjugale, conflit, post-conflit

Les interventions : femmes, couples, communautés

- Les associations villageoises d'épargne et de crédit ciblant les femmes adultes sont utilisées désormais comme point de départ pour les interventions en matière de VBG.
- Programme (21 séances sur 5 mois) pour les couples dans le but de promouvoir des relations non-violentes fondées sur l'égalité des genres. L'accent de ce programme est mis sur le pouvoir (pouvoir sur, pouvoir de faire, pouvoir au sein de, pouvoir avec), la réflexion critique et le cheminement qui, partant des connaissances aboutit à des comportements marquant l'acquisition de compétences et se traduisent finalement par des actions. Inclut des contenus sur les éléments déclencheurs de la violence conjugale (p. ex. désaccords au sujet de l'argent, jalousie, consommation d'alcool au masculin).
- Activisme au sein de la communauté – sous-groupe de couples formés pour soutenir l'activisme au sein des communautés (dessin de SASA !) sur une période de deux ans.
- Espaces sûrs pour les femmes offrant le soutien nécessaire en matière de VBG, orientations pour les personnes ayant survécu à des violences basées sur le genre et formations créatrices de revenus.
- Formation et mobilisation de leaders d'opinion pour favoriser un environnement propice au système de prévention et de réponse en matière de violence conjugale.

Résultats : diminution significative de la violence conjugale (et de l'un de ses aspects, à savoir la violence économique) au sein des couples qui participent au programme. La DDC travaille avec le modèle du couple au Rwanda depuis 2011, mais sans la composante économique.

Source: *What Works to Prevent Violence against Women and Girls* (2019). Impact of Indashyikirwa : *An innovative programme to reduce partner violence in rural Rwanda*. Evidence Brief août 2019.

Zindagii Shoista (« Vivre dans la dignité »), Tadjikistan

Programme développé par International Alert, Cesvi et 3 partenaires locaux : ATO, Farodis et Zanoni SharqAdapté à partir de l'intervention de Stepping Stones et de Creating Futures. Également adapté et mis en œuvre au Népal sous l'intitulé *Sammanit Jeevan*.

Le contexte : violence conjugale et domestique exercée par la belle-famille à l'encontre de femmes dont les maris ont émigré en Russie

Les interventions : auprès des femmes, de la belle-famille

- Autonomisation sociale – 11 séances de formation consacrées à l'égalité entre les sexes, au respect et à la communication au sein du foyer, ainsi qu'à la réduction de la violence
- Autonomisation économique – 12 séances destinées à sensibiliser à la contribution des femmes à l'économie du foyer, à renforcer les compétences en matière de gestion financière (établissement d'un budget, dépenses, épargne), à développer un concept pour des activités génératrices de revenus (IGA), à former en vue de l'acquisition de compétences commerciales et à acquérir le matériel et les fonds nécessaires au démarrage d'activités génératrices de revenus

Résultats : au bout de 30 mois, les niveaux de violence à l'encontre des femmes et des filles ont chuté de 50 %, et les indicateurs de la qualité des relations et de l'égalité entre les genres se sont améliorés. Des changements positifs significatifs ont été constatés pour tous les indicateurs de statut socioéconomique, ainsi que pour toutes les mesures en matière de santé, y compris en ce qui concerne l'échelle d'évaluation de la dépression et les tendances suicidaires.

Source: Mastonshoeva, S.; Myrttinen, H.; Chirwa, E.; Shonasimova, S.; Gulyamova, P.; Shai, N. & Jewkes, R. (2020). Evaluation *of Zindagii Shoista (Living with Dignity), an intervention to prevent violence against women in Tajikistan: impact after 30 months, What Works to Prevent Violence against Women and Girls*.

Pour de plus amples informations concernant le contenu de ces programmes de formation, voir la fiche pratique 2 : *Prévention de la VBG – réflexion critique et action collective*.

2 De quelle manière l'intervention économique inclut-elle le conjoint / le partenaire et les autres membres de la famille ?

D'après de nouvelles données probantes, le fait d'inclure le conjoint et d'autres membres du foyer (la belle-famille, p. ex., dans les contextes où plusieurs générations vivent sous le même toit) dans les interventions économiques permet de stimuler les échanges sur les dynamiques familiales. Cela améliore les relations au sein du foyer et réduit au bout du compte les risques de violence domestique et de violence conjugale. Il serait judicieux que les projets financés par la DDC visant à associer les interventions économiques et le système de prévention et de réponse en matière de VBG explorent une approche globale de la famille et du foyer.

Exemple de projet en matière de VBG prévoyant des interventions économiques associant la famille

Dans un projet en matière de VBG financé par la DDC et mis en œuvre par l'International Rescue Committee (IRC) en Jordanie, les personnes ayant survécu à la violence basée sur le genre qui ont été orientées vers l'unité de l'IRC pour le développement économique étaient en mesure d'apporter un complément substantiel au budget du ménage grâce à l'intervention économique. Après avoir constaté les avantages économiques générés par ces activités, les maris ont commencé à rejoindre leurs épouses, l'activité économique a été perçue comme une affaire « de famille » et cette approche a été encouragée.

Source: Chaujar, P. et B. Weyermann (2022). Light-touch review of SDC-funded GBViE projects in the MENA region. SDC Berne.

Lors de l'examen des programmes en matière de développement économique / axés sur les moyens de subsistance, il convient de se poser les questions suivantes :

- Les gains générés par l'intervention permettent-ils de couvrir de manière substantielle le coût de la vie ? L'intervention économique améliore-t-elle de manière significative la situation de la personne ayant survécu à la violence basée sur le genre et celle de sa famille ?
- De quelle manière l'intervention économique prend-elle en compte le conjoint/les autres membres de la famille, comme la belle-famille (dans le but d'influer sur les dynamiques familiales contribuant à la violence domestique/conjugale) et/ou les autres femmes du foyer dans des projets de développement de petites entreprises ?
  - L'organisation de mise en œuvre a-t-elle consulté les femmes pour pouvoir comprendre leur contexte spécifique et identifier les membres du foyer devant être intégrés dans les interventions économiques ?
  - Le projet aborde-t-il la question des responsabilités disproportionnées des femmes en lien avec les tâches ménagères et l'éducation des enfants, qui est susceptible

de nuire à leur participation à l'initiative économique et de les empêcher d'en bénéficier ?

– Pour les projets économiques s'adressant aux hommes, pourrait-il être judicieux d'associer les membres de la famille de sexe féminin à l'activité ?

Service pour les enfants

Le Guide des genres pour les actions humanitaires publié par le IASC considère la fourniture de services de garderie comme une partie intégrante de l'action humanitaire et une bonne pratique permettant d'assurer que les femmes peuvent participer aux efforts d'autonomisation économique et en tirer parti.

Source: IASC 2018. Le guide des genres pour les actions humanitaires.

3 Comment faire en sorte que les personnes ayant survécu à VBG qui participent aux activités menées dans le cadre d'un projet de développement économique aient accès aux services de prise en charge ?

Il se peut que des personnes exposées au risque de VBG ou ayant déjà vécu des VBG soient au nombre des participantes et participants aux initiatives économiques entreprises. Ces personnes doivent pouvoir accéder aux services de prise en charge. Les projets soutenus par la DDC doivent mettre en relation les personnes ayant survécu à des violences basées sur le genre avec les services de prise en charge. Voir la fiche pratique 1 : *La prise en charge multisectorielle de la VBG*.

Veuillez contrôler les éléments suivants :

- Les prestataires de services VBG présents sur les sites du projet ont-ils été identifiés ? Comment le projet met-il en lien les personnes ayant survécu à des violences basées sur le genre avec ces services ? Existe-t-il un protocole d'orientation ?
- Le projet garde-t-il une trace de la manière dont les services VBG traitent les personnes ayant survécu à des violences basées sur le genre, ainsi que de la manière dont ces personnes bénéficient de ces services ?
- Qu'est-il prévu si la qualité des services d'orientation VBG n'est pas suffisante ?

Les projets de développement économique peuvent également inclure une contribution destinée à renforcer sur les sites des différents projets les services du système de réponse en matière de VBG. Cela peut prendre la forme d'un financement fourni aux agences techniques pour le renforcement des capacités et le mentorat, d'un soutien financier aux prestataires de services ou d'une collaboration avec les autorités locales dans le but d'institutionnaliser le financement et le soutien technique pour ces services.

4 De quelle manière les projets traitant de la VBG s'articulent-t-ils avec les projets consacrés aux interventions économiques ?

Les projets sur la VBG soutenus par la DDC devraient être reliés à des projets relatifs aux moyens de subsistance et à des projets de développement économique déjà existants.

Lors de l'examen de ces liens, veuillez contrôler les éléments suivants :

- De quelle manière la collaboration intervient-elle entre les deux types de projet sur des cas individuels de personnes ayant survécu à la violence basée sur le genre qui sont aiguillées d'un projet vers un autre ?
- Les membres de l'équipe du projet économique comprennent-ils les besoins spécifiques et les vulnérabilités des personnes ayant survécu à la violence basée sur le genre qui participent ou seraient susceptibles de participer à leurs interventions ? Dans la négative, est-il possible de les former ou de leur proposer un mentorat, afin d'éviter de montrer du doigt les survivants et d'augmenter le risque de stigmatisation ? Est-il possible de les former également sur la manière de préserver la confidentialité de ces personnes ?

Références et lectures complémentaires

Modules de formation utilisés dans le cadre du changement des normes sociales et de l'autonomisation économique

Zindagii Shoista – Living With Dignity: Workshop Manual Part 1, développé par International Alert et alia.

Couples Curriculum Training Module used in Indashyikirwa model developed by CARE in Rwanda and others.

Implementation Manual Economic And Social Empowerment (Ea$E) model developed by IRC.

Analyses d'impact des interventions économiques intégrées avec système de prévention et de réponse en matière de VBG

Mastonshoeva, S.; Myrttinen, H.; Chirwa, E.; Shonasimova, S.; Gulyamova, P.; Shai, N. & Jewkes, R. (2020). *Evaluation of Zindagii Shoista (Living with Dignity), an intervention to prevent violence against women in Tajikistan: impact after 30 months, What Works to Prevent Violence against Women and Girls*.

Éléments d'appréciation de l'impact du modèle EA$E de l'IRC au Burundi : IRC (2011): *Getting down to business: Women's economic and social empowerment in Burundi*.

What Works to Prevent Violence against Women and Girls (2019). Impact of Indashyikirwa: An innovative programme to reduce partner violence in rural Rwanda. Dossier d'information, août 2019.

Interventions où les approches transformatrices de genre sont intégrées dans des projets d'intervention économique

FAO, FIDA et PAM. 2020. Approches transformatives sensibles au genre pour la sécurité alimentaire, l'amélioration de la nutrition et l'agriculture durable – Recueil de quinze bonnes pratiques. Rome.

FICHE PRATIQUE 4

Soutien aux organisations de femmes

En matière de partenariats, la priorité doit être accordée aux organisations de défense des droits des femmes dirigées par des femmes, qui adoptent une perspective transformatrice en matière de genre et œuvrent explicitement à promouvoir et à protéger les droits des femmes, ainsi qu'à favoriser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. La DDC apporte son soutien à des organisations de défense des droits des femmes locales, nationales et infranationales, irigées par des femmes, et manifeste un intérêt croissant à soutenir des organisations de défense des droits de la communauté LGBTIQ+ dirigées par des membres de cette communauté.

Les organisations de femmes, les militantes et les réseaux féministes sont au premier plan des efforts pour aborder la VBG : elles mobilisent les femmes et les communautés, plaident auprès des institutions et des gouvernements en faveur de l'égalité des genres et pour mettre fin à la violence basée sur le genre, et elles fournissent des services de prise en charge aux survivantes. La tâche ardue qui consiste à changer des normes et des structures profondément ancrées qui encouragent la violence basée sur le genre est une entreprise de longue haleine qui a toujours été assumée par des femmes et des organisations de femmes dans le monde entier.

Les organisations de femmes (et de personnes LGBTIQ+) disposent de l'expérience, des connaissance et des compétences nécessaires pour aborder la VBG dans leurs contextes spécifiques. Elles ont, souvent au péril de leur vie et de leur intégrité physique, résisté à des normes oppressives, plaidé pour une société égalitaire, vécu leur vie différemment et encouragé d'autres femmes à faire de même.

Il est juste et éthique que les femmes, les filles (et les communautés LGBTIQ+) prennent l'initiative des efforts sur le plan humanitaire et en matière de développement pour lutter contre les VBG. Ce sont des personnes les plus touchées par un problème que doivent émerger les solutions pour y remédier. Les femmes et les filles (ainsi que les membres de la communauté LGBTIQ+) étant les plus touchées par les violences basées sur le genre, c'est à elles et à leurs organisations qu'il appartient de conduire les efforts de prévention de la VBG et d'initier les stratégies de réponse dans ce domaine. Ce faisant, elles ne doivent pas être de simples partenaires de mise en œuvre mais des partenaires d'égal à égal concernant la prise de décisions relatives à la conception, les stratégies et la mise en œuvre du projet.

Engagements de la DDC envers les organisations féminines locales – Appel de l'action 2021–2025

- Au moins 10 % du financement des programmes de l'AH/DDC en matière de VBG sont versés directement à des acteurs locaux (sans intermédiaire) et au moins 50 % par le biais d'un seul intermédiaire.
- 60 % des projets en lien avec les VBG qui sont financés par l'AH/DDC investissent dans le renforcement des capacités institutionnelles des acteurs locaux, en particulier les organisations dirigées par des femmes et les agences gouvernementales.

Source: Engagements de la Suisse en faveur de l'Appel à l'action pour la protection contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence.

Obstacles au financement des organisations de femmes

La manière dont les donateurs, y compris la DDC, sélectionnent leurs organisations partenaires, se fonde sur la capacité qu'ont démontrée jusqu'à présent ces organisations à absorber des fonds importants, et à se conformer aux exigences des donateurs ou mécanismes de financement importants. Leurs capacités techniques sont ensuite évaluées à l'aune de leurs connaissances des normes internationales et du respect de ces normes dans leurs programmes. Les organisations de femmes et de LGBTIQ+ n'étant pas, traditionnellement, les bénéficiaires directs/indirects des fonds versés par les donateurs, elles peuvent ne pas être familiarisées avec ces attentes ou ne pas en avoir fait l'expérience. Mais cela ne signifie pas pour autant qu'elles soient incompétentes ou inefficaces. Le financement en général et le financement en matière de VBG en particulier est biaisé au profit des grandes organisations plus importantes au niveau national, aux dépens des « plus petites organisations ».

Dans le cadre des actions internationales en matière de développement et d'action humanitaire, **les organisations de femmes (et les organisations LGBTIQ+) ne se voient pas accorder une priorité suffisante** et sont sous-financées. En raison de la structure traditionnellement patriarcale de l'aide humanitaire et de l'aide au développement, les organisations de femmes ne constituent qu'une petite partie des organisations de la société civile qui sont financées pour la réalisation d'initiatives humanitaire et de développement, y compris pour des activités de prévention et de réponse en matière de violence basée sur le genre. Dans la plupart des situations d'urgence humanitaire, les sous-groupes sur la VBG sont dominés par des acteurs internationaux et, parmi les acteurs nationaux, les organisations de femmes sont fortement sous-représentées. Conséquence de cette marginalisation, de nombreuses organisations de femmes ont peu d'expérience en matière de partenariats avec des acteurs internationaux, ce qui constitue souvent le principal écueil à leur accès au financement. À moins qu'elles ne bénéficient d'un financement spécifique, de nombreuses organisations de femmes ne sont pas en mesure d'investir les fonds ou les ressources en personnel nécessaires pour participer activement à la prise de décision au sein des processus humanitaires internationaux et y exercer une influence.

Récent aperçu de la demande de ressources accrues pour les organisations de femmes

Le Sommet humanitaire mondial de 2016 ainsi que le groupe de travail informel « Friends of Gender » créé dans le cadre du « grand compromis » ont confirmé le besoin d'investir dans l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles touchées par les crises, y compris le financement et la participation d'organisations dirigées par des femmes (women led organisations, WLO) et d'organisations de défense des droits des femmes (women rights organisations, WRO).

Bien que ce besoin ait été insuffisamment pris en compte dans les engagements initiaux du «grand compromis», il a été développé dans des documents d'accompagnement tels que les notes d'orientation d'ONU Femmes (p. ex. la note d'orientation sur la localisation sensible au genre) ainsi que dans le dispositif du «grand compromis 2.0 » avec des indicateurs potentiels dont l'un prévoyant « un financement accru pour les acteurs locaux, y compris les organisations dirigées par des femmes (…) ».

Selon le groupe « Friends of Gender » si une amélioration a certes pu être constatée s'agissant de la participation et de l'implication des WLO et des WRO, d'une manière générale, peu de progrès ont été réalisés lorsqu'il s'agit de transférer le pouvoir, les ressources et la prise de décision à ces organisations. En 2021, le financement direct des acteurs locaux a diminué de manière générale.

? Questions essentielles à se poser

1 De quelle manière la DDC peut-elle s'engager aux côtés des organisations de femmes pour la réalisation du travail dans le domaine de la violence basée sur le genre ?

Actuellement, la majeure partie du financement de la DDC destiné à des organisations de femmes est versée par le biais d'organisations intermédiaires, comme des ONG internationals. Cependant, une attention croissante est portée au financement direct de ces organisations. Il existe plusieurs manières d'impliquer les organisations de femmes et les organisations LGBTIQ+ dans les projets financés par la DDC dans le domaine de la violence basée sur le genre, en fonction de leurs intérêts, de leur expertise et de leurs exigences :

- **Mise en œuvre du système de prévention et de réponse en matière de VBG** : le financement de la DDC en matière de violence basée sur le genre peut être une bonne occasion de soutenir les organisations de femmes locales, nationales et infranationales, et leur permettre de renforcer les services et les actions de prévention en matière de VBG, et de continuer à les proposer.

- **Initiatives et travail de sensibilisation dans le cadre de la lutte contre la VBG et de l'égalité entre les genres** : outre le financement de projets et d'actions spécifiques, la DDC peut également contribuer au financement de base des organisations de femmes pour leurs activités courantes et sur le long terme, qui sont essentielles pour amener des changements structurels.
- **Leadership dans les mécanismes humanitaires internationaux et dans les décisions relatives au financement de la prévention et de la réponse en matière de VBG** : le financement de projet par la DDC doit soutenir les organisations de femmes œuvrant à différents niveaux (de national à local, voire même régional) pour leur permettre d'influencer les prises de décisions dans les actions humanitaires internationales.

Exemple de soutien fourni par la DDC à des organisations de femmes pour mettre fin à la violence basée sur le genre

La DDC a fourni un financement direct à l'organisatioin jordanienne Arab Women Organisation (AWO) dans le but de réunir des petites et moyennes organisations dirigées par des femmes en Irak, au Liban et en Palestine pour leur permettre de partager leurs expériences. Ensemble, ces organisations ont rédigé "un appel à l'action pour la protection contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence : feuille de route pour la région MENA". Ce document définit les objectifs en matière de prévention et de réponse en matière de VBG, ainsi que les actions dont ont besoin les organisations et les donateurs pour réaliser ces objectifs. L'AWO est désormais également membre du comité de pilotage de l'appel à l'action au niveau globale et se fait le relais du point de vue des organisations dirigées par des femmes dans des forums nationaux et internationaux.

Source: Women-led Organizations' proposed Road Map to implement the Call to Action in the MENA Region. Developed by AWO and a network of 52 women in MENA, 2022.

Lorsqu'il est question de passer en revue des organisations de femmes en vue d'un financement direct, veuillez prêter attention aux éléments suivants :

- De quelle manière le financement de la DDC peut-il contribuer aux coûts de base de l'organisation ?
- De quelle manière le financement de la DDC peut-il couvrir les coûts nécessaires au traitement des risques spécifiques en matière de sécurité auxquels sont confrontées les organisations de femmes ?
- De quelle manière le financement de la DDC peut-il couvrir les coûts du développement de l'organisation, y compris le type de développement qui permettra à l'organisation d'absorber davantage de fonds et de solliciter des fonds supplémentaires (capacités administratives et de gestion financière nécessaires) ?
- Est-il envisageable d'adapter / de simplifier certaines exigences administratives de la DDC ?

2 De quelle manière la DDC peut-elle accroître l'efficacité du financement en faveur des organisations de femmes ?

Le financement direct en faveur d'organisations de femmes (et de la communauté LGBTIQ+) se heurte à de nombreux défis administratifs, en particulier s'agissant d'organisations fondées par des femmes / membres de la communauté LGBTIQ+ qui sont encore plus marginalisées : par exemple celles qui sont basées dans des régions rurales ou celles qui n'ont pas d'expérience en matière de partenariats de financement direct, entre autres. La DDC peut diversifier le portefeuille de financement, par exemple en panachant le financement entre organisations de femmes « bien établies » et organisations « moins connues », et en s'efforçant activement d'atteindre les organisations de femmes (LGBTIQ+) qui travaillent en marge de la société et / ou qui sont dirigées par des groupes de femmes stigmatisées en raison de leur appartenance ethnique, d'un handicap, d'un éloignement géographique, etc. Voici certaines options qui peuvent être examinées pour financer de telles organisations de femmes :

- Collaborer avec des organismes de subvention internationaux qui se concentrent principalement sur le financement des organisations de femmes pour trouver des solutions de financement direct. Par exemple, la DDC pourrait financer un fonds local en faveur des femmes afin que l'argent puisse être acheminé vers les organisations de femmes qui ne peuvent pas avoir un partenariat direct avec la DDC.
- Financer un consortium d'organisations locales de femmes. Cela permettra également d'encourager la solidarité et la création de mouvements parmi les organisations de femmes.
- Utiliser le crédit « petit action » pour atteindre les organisations de femmes de groupes marginalisés ainsi que les organisations qui travaillent avec la communauté LGBTIQ+. Les interactions avec ces groupes permettront d'améliorer les connaissances de l'équipe de la DDC concernant ces questions.
- Étudier la possibilité de conclure des accords d'acheminement purement financiers. Initier une collaboration avec un intermédiaire qui est responsable uniquement de gérer les modalités financières et administratives. Ce faisant, les organisations de femmes restent compétentes pour le contrôle des décisions en matière de programme.

Exemple d'intermédiaire financier utilisé par la DDC

L'East Europe Foundation (EEF) agit en tant qu'intermédiaire de la DDC en Ukraine. L'EEF émet un prêt en faveur de 15 ONG désignées par la DDC, à hauteur de CHF 50'000 chacune. L'EEF invite les ONG à développer et à soumettre des propositions de projets et leur fournit de l'aide dans le cadre du développement de leurs propositions. L'EEF applique une procédure de candidature simplifiée : les candidats soumettent une demande motivée sur deux pages, rédigée en anglais ou en ukrainien, ainsi qu'un budget de projet. L'EEF s'en tient au principe de diligence raisonnable pour les bénéficiaires ayant répondu, et vérifie notamment leurs documents d'inscription et de gouvernance ainsi que leurs comptes pour l'année 2021. L'EEF présente toutes les propositions reçues à la DDC pour approbation. Une fois les propositions approuvées, l'EEF signe les contrats et verse les fonds, recueille et examine les rapports, effectue des contrôles réguliers auprès des bénéficiaires.

Source: Proposition de crédit DDC 2022.

Lorsqu'il s'agit d'étudier d'autres moyens de financement des organisations de femmes, veuillez vérifier les éléments suivants :

- L'organisme intermédiaire (consortium / fonds pour les femmes) a-t-il noué des liens avec les organisations féminines locales, avec des organisations de femmes handicapées ou de femmes défavorisées ?
- Comment l'organisme intermédiaire va-t-il partager les ressources de manière équitable avec les organisations locales de femmes ?
- Quelles sont les mesures mises en place pour garantir un partenariat équitable (partenariat dans la prise de décision plutôt que simple sous-traitance) ?

3 Éléments à prendre en compte lorsque les organisations de femmes interviennent comme sous-traitantes d'une organisation internationale agissant en tant qu'intermédiaire (OING ou Nations Unies)

Les OING intermédiaires sont souvent les destinataires directs des financements de la DDC et elles sous-traitent ensuite à des organisations locales, y compris à des organisations de femmes. Dans le contexte humanitaire, l'accord intitulé « grand compromis » préconise que les intermédiaires rendent des comptes à leurs partenaires locaux/nationaux et plaide en faveur de partenariats équitables entre les intermédiaires et les organisations nationales / locales. Ces éléments sont également pertinents dans le contexte du développement. Il est important que, dans le cadre des projets de lutte contre la VBG financés par la DDC qui impliquent des intermédiaires, les organisations locales / nationales ne soient pas traitées comme des employés de facto des organismes intermédiaires, ou subordonnées aux décisions prises par ces mêmes intermédiaires.

Lors de l'examen de projets de lutte contre la VBG dans lesquels le principal demandeur est une organisation (intermédiaire) internationale, il convient de vérifier les éléments suivants :

- De quelle manière l'organisation de femmes (LGBTIQ+) a-t-elle été identifiée et sélectionnée pour ce projet ? Vérifiez s'il existe des biais conscients ou inconscients en faveur d'organisations « plus grandes » et mieux connues.
- Cette organisation pourrait-elle être financée directement par la DDC, et l'organisme intermédiaire être mandaté en tant que sous-traitant par l'organisation de femmes pour une assistance ou des services techniques spécifiques ? Par exemple, en Jordanie, la DDC finance directement l'Arab Women's Organisation, qui à son tour sous-traite les services techniques à l'organisation CARE.
- Quel est le rôle de l'organisation de femmes (LGBTIQ+) ? Consiste-t-il uniquement à mettre en œuvre le projet conçu par l'intermédiaire, ou l'organisation a-t-elle bénéficié des mêmes prérogatives lors de la conception du projet ?
- La répartition des rôles et des responsabilités tient-elle suffisamment compte de l'expertise et de l'expérience des organisations de femmes (LGBTIQ+) ?
- Le projet prévoit-il un pourcentage suffisant de financement de l'organisation partenaire couvrant :
  - les frais généraux/allocations indirectes,
  - le développement de l'organisation,
  - les coûts de base ?
- L'organisme concerné fait-il preuve de transparence envers les organisations sous-traitantes en matière de financement et de budget ?
- Les organisations de femmes sous-traitantes sont-elles impliquées dans des phases de gestion du cycle de projet (GCP) ?

Moyens supplémentaires par lesquels la DDC peut soutenir les organisations de femmes

- La DDC peut plaider que les organisations de femmes puissent travailler dans des environnements sûrs et favorables (en particulier dans les contextes dans lesquels les gouvernements ou les autorités de fait imposent des restrictions aux organisations de femmes).
- Impliquer les organisations de défense des droits des femmes dans le développement de la stratégie de la DDC en matière de VBG par pays/région ; impliquer les organisations et les militantes engagés dans la défense des droits des femmes en tant que consultantes dans le cadre de la conception du projet et/ou des évaluations.
- La DDC peut plaider auprès des acteurs humanitaires internationaux en faveur d'une représentation élargie non seulement des « acteurs locaux », mais également des organisations de femmes dans les sous-groupes sectoriels sur la VBG, et appeler à une plus grande implication de ces organisations.
- Plaider auprès des fonds de financement communs pour que des crédits spécifiques soient alloués aux organisations de femmes pour des activités en lien avec les VBG.
- Il arrive souvent que les organisations LGBTIQ+ ne travaillent pas explicitement en tant qu'organisations LGBTIQ+ et fonctionnent dans le cadre de mandats ayant une désignation différente ou sous forme de groupes peu structurés ou informels. Efforcez-vous d'aller à la rencontre des militants et des groupes informels, financez-les en tant que composantes de consortiums, invitez-les en tant qu'experts dans vos groupes, développements de projets ou missions d'évaluation, et en tant qu'experts techniques pour vos bureaux nationaux et autres partenariats.

FICHE PRATIQUE 5

Violence sexuelle à l'égard des hommes, des garçons et des membres de la communauté LGBTIQ+

La violence sexuelle à l'encontre des hommes et des garçons est une forme de violence basée sur le genre. Jusqu'à récemment, les instruments nationaux et internationaux ainsi que les efforts déployés dans les pays et au niveau mondial se sont concentrés sur les femmes et les filles ayant survécu à des violences basées sur le genre, étant entendu que la discrimination basée sur le genre est au cœur de la VBG et qu'elle touche les femmes et les filles de manière disproportionnée. Bien que les données mondiales concernant l'ampleur des violences sexuelles subies par les hommes et les garçons soient peu abondantes, il existe de plus en plus de documents renseignant sur les violences sexuelles liées aux conflits (VSC) à l'encontre des hommes et des membres de la communauté LGBTIQ+.

Des études de cas suggèrent une forte prévalence. Par exemple, 23,6 % des hommes dans l'est de la République démocratique du Congo en 2010 et 32,6 % des anciens combattants au Libéria en 2008 ont déclaré avoir subi des violences sexuelles. Dans le comté de Yei, au Soudan du Sud, 47 % des hommes ont indiqué avoir subi des violences sexuelles ou ont été témoins de ce type de violences à l'encontre d'un homme (2008).[1] En 2018, la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne a rapporté des éléments de preuve détaillés sur les violences sexuelles exercées contre des hommes et des garçons en Syrie.

Lors du débat ouvert du Conseil de sécurité sur les violences sexuelles commises en période de conflit en avril 2021, Pramila Patten, la représentante spéciale du Secrétaire général chargée de cette question a déclaré que des cas de violence sexuelle à l'égard d'hommes et de garçons ont été enregistrés dans la quasi-totalité des pays passés sous revue, la majeure partie des faits se déroulant dans des lieux de détention.

Les normes sociales et liées au genre avec des structures binaires strictes en matière de genre comptent parmi les principaux vecteurs de la violence sexuelle exercée contre les hommes et empêchent les survivants de demander de l'aide. Ces normes interdisent d'associer « les hommes, les vrais » à toute idée de faiblesse et de victimisation. Dans le nord de l'Ouganda, par exemple, des hommes étaient considérés inexistants parce qu'ils avaient été, aux dires de la communauté, « transformés en femmes » après avoir été violés par des soldats du gouvernement. Le sentiment accablant de honte, d'humiliation, de colère et de peur qui résulte de la violence sexuelle peut conduire à une anxiété aiguë, à l'automutilation, à la dépression et à la toxicomanie chez les survivants, et il arrive parfois qu'ils deviennent agressifs envers les autres, y compris des membres de leur propre famille.

1 Touquet, Heleen and Chynoweth, Sarah et al. (2020): From It Rarely Happens' to 'It's Worse for Men'. Dispelling Misconceptions about Sexual Violence against Men and Boys in Conflict and Displacement, in: The Journal of Humanitarian Affairs, Vol. 2, Issue 3 (2020), p 25–34.

Position de la DDC concernant les hommes ayant survécu à des violences basées sur le genre

L'inégalité entre les sexes est ancrée dans des définitions strictes de ce que signifie être un homme ou une femme, accompagnées d'une hétéronormativité souvent rigide. Nombre de raisons expliquant la violence sexuelle exercée à l'encontre des hommes et des garçons tirent leur origine de ces normes de genre, ainsi en va-t-il par exemple de la violence sexuelle dans les conflits armés, qui vise à vaincre et à asservir les hommes des groupes ennemis, ou la violence sexuelle visant à mettre au pas ou à punir les membres de la communauté LGBTIQ+.

Après avoir subi des violences sexuelles, les hommes et les garçons ne sont pas seulement blessés physiquement mais également traumatisés, car le crime commis à leur encontre constitue une attaque contre leur identité de genre et/ou leur orientation ou expression sexuelle différente.

C'est pourquoi la DDC inclut la violence sexuelle à l'égard des hommes et des garçons dans son plaidoyer pour le droit de chacun à être protégé contre la violence sexuelle et à recevoir une réponse adaptée à ses besoins spécifiques.

Elle plaide en faveur d'un accroissement des fonds consacrés à la question des violences basées sur le genre. Le financement des services de prise en charge des hommes, des garçons et des personnes LGBTIQ+ ayant survécu à des violences basées sur le genre doit s'additionner à celui des services consacrés aux filles et aux femmes, et non entrer en concurrence.

Source: DDC 2022. Document de position Au sujet de la violence sexuelle à l'égard des hommes et des garçons, y compris contre les membres de la communauté LGBTIQ+.

Les facteurs de risque spécifiques qui affectent la violence sexuelle à l'égard des hommes et des garçons incluent la criminalisation des relations entre personnes de même sexe, l'absence de protection juridique des survivants ainsi que la discrimination et la violence exercées contre les personnes ayant une identité, une expression de genre, une orientation ou des caractères sexuels différentes.

Qui sont les auteurs de violence sexuelle dans les conflits ?

Les réfugiés rohingyas interrogés sur la violence sexuelle exercée à l'encontre des hommes et des garçons ont exclusivement mentionné des actes de violence sexuelle perpétrés par des militaires birmans, bien que, selon les prestataires de services, la plupart des survivants ayant accès à des soins à la suite de violences sexuelles aient été victimes d'abus commis par des membres de leur famille ou de leur communauté.

Source: Touquet, H. et al. (2020) – article dissipant les idées reçues sur la violence sexuelle à l'encontre des hommes et des garçons dans des situations de conflit.

Les types de violence sexuelle exercée contre des hommes et des garçons incluent le viol ou la torture ciblant les organes sexuels, l'humiliation publique par des actes sexuels contraints, le mariage forcé, le voyeurisme, le harcèlement, l'esclavage sexuel ou la traite de personnes à des fins sexuelles. Par exemple, en Afghanistan, des garçons âgés d'à peine 11 ans, des jeunes hommes et des jeunes transgenres sont contraints de danser et de servir sexuellement leurs « gardiens », qui sont généralement des hommes puissants associés à des forces/groupes armés ou influents dans leur société.[2] Les abus commis contre des hommes, et en particulier des garçons et de jeunes adultes, sont souvent également commis par des membres de la communauté, des employeurs, des enseignants ou des membres de la famille.

Il est prouvé qu'**avec des soins appropriés et un environnement politique et social favorable, les hommes et les garçons peuvent guérir des traumatismes vécus suite à des violences sexuelles**, et, en tant que survivants, reprendre leur vie en main, tout comme les femmes et les filles. Comme les femmes, il est rare que les hommes victimes de violences sexuelles signalent les actes immédiatement, et ils le font souvent lorsque les atteintes physiques nécessitent une intervention urgente. Tout comme les femmes, ils ont besoin d'une réponse multidimensionnelle axée sur les survivants, prévoyant un soutien médical, psychosocial, juridique et économique.

Les hommes et les garçons ont besoin de services adaptés à leurs besoins spécifiques en matière de VBG. Des services spécialisés pour les hommes et les garçons leur permettent de traiter leurs douleurs physiques, de rompre leur isolement et favorisent « la renégociation des identités sexuées ». Le personnel médical ainsi que les services qui peuvent servir de points d'entrées pour le signalement des actes de violence par les survivants doivent être formés pour comprendre comment apporter une aide adéquate aux hommes (y compris transgenres) ayant survécu à des violences sexuelles. Les informations détaillées sur des questions clés en lien avec la réponse multisectorielle adaptée aux hommes et aux garçons ayant survécu à des actes de violence sexuelle (voir à ce sujet la liste de ressources à la fin de la présente fiche pratique) tendent à être plus accessibles.

Les services et approches mis au point pour répondre aux besoins des femmes ayant survécu à des violences basées sur le genre, notamment les espaces sûrs à l'usage des femmes et des filles et les centres de crise à guichet unique qui se trouvent dans le service de maternité des hôpitaux, ne sont pas appropriés pour les hommes. Les centres de service à guichet unique doivent toutefois être préparés à traiter les cas des garçons survivants qui sont amenés au service par leurs parents.

La réflexion critique sur les normes de genre, l'inégalité entre les genres et les causes et conséquences de la VBG est importante pour prévenir la violence sexuelle à l'égard des hommes, des garçons et des membres de la communauté LGBTIQ+, tout comme elle l'est pour les femmes et les filles. Une meilleure vision critique du préjudice causé par les normes de genre inégalitaires tant aux femmes et aux filles qu'aux hommes et aux garçons peut transformer les comportements et réduire la violence ainsi que la stigmatisation.

2 ASP & YHDO (2020) : AFGHANISTAN – Briefing au Comité des droits de l'enfant sur la violence sexuelle en contexte de conflit perpétrée contre les garçons en Afghanistan, 85e session du Comité des droits de l'enfant, septembre 2020 (en anglais).

Points d'entrée potentiels pour atteindre les hommes et les garçons ayant survécu à la VBG

Pour les hommes adultes

- Centres de soins/hôpitaux
- Services destinés aux survivants d'actes de torture
- Services de santé mentale et psychosociaux (non spécifiques à la VBG)
- Centres communautaires
- Cliniques d'aide juridique
- Séances de réflexion critique et de sensibilisation par les pairs
- Programmes de réinsertion, de démobilisation et de désarmement pour les anciens combattants

Pour les garçons, adolescents et jeunes adultes

- Membres de la famille, y compris les frères et sœurs
- Centres de soins/hôpitaux
- Enseignants
- Soignants
- Services de réinsertion pour les enfants associés aux forces et groupes armés
- Espaces adaptés aux enfants
- Services d'assistance téléphonique pour les enfants
- Travailleurs sociaux chargés de la protection de l'enfance
- Centres de jeunesse/programmes pour la jeunesse

Source: GBV AoR (2021): Guidance to Gender-Based Violence Coordinators Addressing the Needs of Male Survivors of Sexual Violence in GBV Coordination.

? Examen de la violence sexuelle à l'égard des hommes et des garçons : questions essentielles à se poser

Outre les questions traitées dans la fiche pratique 1 : *La prise en charge multisectorielle de la VBG*, posez-vous les questions suivantes lorsque vous étudiez des projets qui s'adressent à des hommes et à des garçons ayant survécu à des violences sexuelles.

1 De quelle manière le projet pourra-t-il atteindre les hommes et les garçons ayant survécu à des violences sexuelles ?

Il n'est pas recommandé de reproduire un type d'espace sûr à l'usage exclusif des hommes et des garçons (sur le modèle des espaces sûrs à l'usage des femmes et des filles et des centres de crise à guichet unique). Des données indiquent qu'il existe des options plus efficaces pour aider les survivants de sexe masculin à révéler les violences qu'ils ont subies et à accéder aux services. Par exemple, le soutien psychosocial prodigué au sein de groupes composés uniquement d'hommes, avec des séances menées par un psychologue spécialement formé ou un professionnel de la santé psychique ayant de l'expérience dans le soutien aux survivants de sexe masculin ou, selon le contexte, les

modèles de soutien par les pairs, peuvent être considérés comme des réponses adaptées aux hommes et aux garçons ayant survécu à des violences sexuelles. Pour les garçons, il est important qu'une collaboration existe, dans le cadre du projet, avec les services de protection de l'enfance et des spécialistes.

Posez-vous les questions suivantes :

- Quel sera le point d'entrée pour atteindre les hommes et les garçons ? Il est important de consulter les hommes / les informateurs clés de la communauté concernée afin d'identifier les lieux où les hommes adultes ayant survécu à la violence sexuelle peuvent accéder aux services en toute sécurité et de manière régulière, sans éveiller les soupçons ou attirer l'attention sur eux.
- Qui seront les travailleurs de proximité et quelle formation devront-ils avoir pour identifier en toute sécurité et orienter les hommes adultes et les garçons survivants ?
- À quel point l'organisation partenaire de mise en œuvre est-elle au courant de l'expérience locale des survivants de sexe masculin ? Évitez d'appliquer un modèle de service développé dans les pays industrialisés sans une profonde compréhension du contexte local.

2 De quelle manière les questions de l'homophobie et de la transphobie seront-elles abordées dans le cadre du projet en relation avec le thème de la VBG exercée envers les hommes, les garçons et les personnes LGBTIQ+ ?

La discrimination et la stigmatisation découragent les femmes et les filles ayant survécu à des violences basées sur le genre d'accéder aux services. Les hommes et les garçons survivants sont dissuadés de recourir aux services d'aide et de soins pour les mêmes raisons. Les barrières structurelles et sociales profondément ancrées, y compris les lois et les politiques discriminatoires comme celles qui érigent en infraction les relations entre personnes de même sexe, conduisent souvent à l'incrimination et à la persécution des personnes de sexe masculin et des membres de la communauté LGBTIQ+ victimes de la violence basée sur le genre. Les prestataires de services en matière de violence basée sur le genre, comme la police, le personnel soignant et le personnel de protection, ont souvent des opinions homophobes et transphobes. Alors que ces personnes sont capables de percevoir les femmes, les filles et même les garçons en tant que personnes victimes de violence basée sur le genre, il se peut qu'elles ne considèrent pas les jeunes adolescents et les hommes adultes comme des victimes de violence sexuelle potentielles. Il est important que, dans les projets de la DDC sur la VBG, tous les fournisseurs de services de prise en charge soient sensibilisés et disposent des compétences nécessaires pour s'attaquer à la problématique de la violence basée sur le genre exercée envers les hommes, les garçons et personnes LGBTIQ+.

Lorsque vous examinez des projets qui abordent la question de la violence basée sur le genre perpétrée contre des hommes et des garçons, veuillez vérifier les éléments suivants :

- Comment les membres du personnel et les fournisseurs de services intervenant dans le cadre du projet sont-ils formés ? Ces personnes ont-elles réfléchi à leurs préjugés contre les hommes ou les personnes de la communauté LGBTIQ+ ayant survécu à des violences basées sur le genre ?
- Le projet tient-il compte des risques encourus par les hommes et les personnes de la communauté LGBTIQ+ survivants de la part des représentants des forces de l'ordre ? Comment est-il envisagé de réduire ces risques et de soutenir les survivants dans le cadre du projet ? Comment envisage-t-on de protéger les survivants d'éventuelles persécutions là où les relations entre personnes de même sexe sont érigées en infraction ?

References and further reading

Document de position de la DDC (2021) : Au sujet des violences sexuelles commises à l'encontre des hommes et des garçons, y compris contre des membres de la communauté LGBTIQ+.

Chynoweth, S. and D. Busher (2021) : Addressing Sexual Violence against Men, Boys, and LGBTIQ+ Persons in Humanitarian Settings. A Field-Friendly Guidance Note by Sector. WRC, 2021.

WRC (2021) : Supporting Young Male Refugees and Migrants who are Survivors or at Risk of Sexual Violence. A Field Guide for Frontline Workers in Europe.

GBV AoR (2021) : Guidance to Gender-Based Violence Coordinators Addressing the Needs of Male Survivors of Sexual Violence in GBV Coordination.

All Survivors Project (2019) : Checklist on preventing and addressing conflict-related sexual violence against men and boys.

Touquet, H. et al. (2020) : From 'It Rarely Happens' to 'It's Worse for Men': Dispelling Misconceptions about Sexual Violence against Men and Boys in Conflict and Displacement, in: Journal of Humanitarian Affairs Volume 2, No. 3 (2020), 25–34.

HCR (2012): Notes d'orientation : Travailler avec les hommes et les garçons survivants de violence sexuelle et sexiste dans les situations de déplacement forcé.